



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

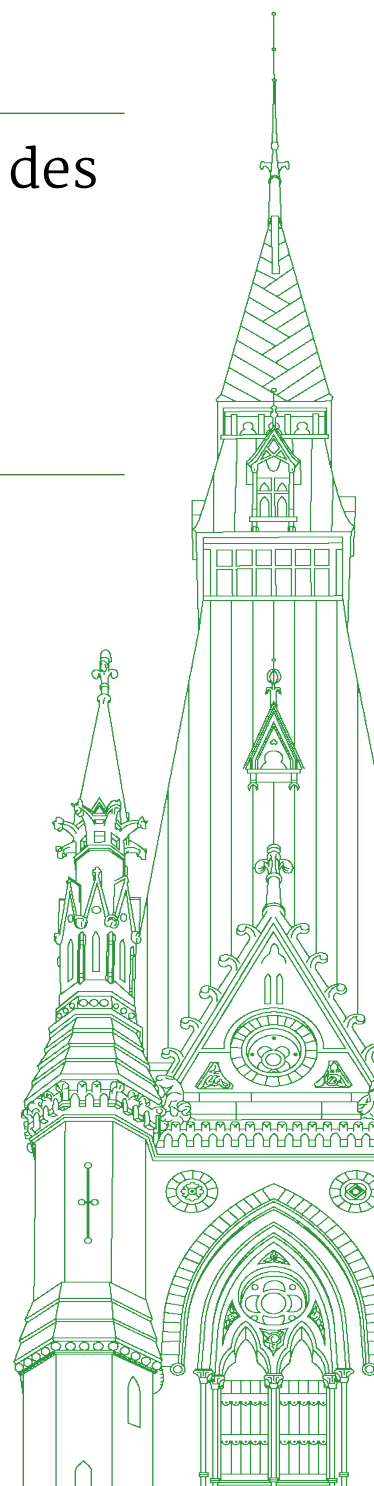
Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 041

Le jeudi 8 octobre 2026

Président : Chris Bittle



Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

Le jeudi 8 octobre 2026

• (1100)

[Traduction]

Le président (Chris Bittle (St. Catharines, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

Bienvenue à la 41^e réunion du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre des communes.

Conformément à l'article 108(3) du Règlement, le Comité se réunit pour entamer son étude sur l'intelligence artificielle et les institutions démocratiques canadiennes.

La réunion d'aujourd'hui se tient en public sous forme hybride, conformément au Règlement.

Avant de poursuivre, je demande à tous les participants dans la salle de consulter les directives figurant sur les cartes qui se trouvent sur la table. Ces mesures sont en place pour prévenir les incidents acoustiques ainsi que pour protéger la santé et la sécurité de tous les participants, en particulier de nos interprètes.

Je rappelle aux témoins que les membres du Comité peuvent poser des questions en français et en anglais. Si vous avez besoin de l'interprétation, veuillez prendre un moment maintenant pour préparer votre oreillette et sélectionner à l'avance le canal d'écoute qui vous convient, afin de tirer pleinement parti du temps prévu pour les questions et les réponses.

Nous vous rappelons que toutes les interventions doivent être adressées à la présidence. Les membres du Comité, qu'ils participent sur Zoom ou dans la salle, doivent lever la main s'ils souhaitent prendre la parole. Le greffier et moi-même ferons de notre mieux pour gérer la liste des intervenants.

Je voudrais maintenant souhaiter la bienvenue à notre premier groupe de témoins pour la réunion d'aujourd'hui. De la Munk School of Global Affairs and Public Policy de l'Université de Toronto, nous accueillons Jaxson Khan, agrégé supérieur, et Sean Mullin, également agrégé supérieur. Du Centre for Media, Technology and Democracy, nous accueillons Aengus Bridgman, professeur adjoint. De ControlAI, nous accueillons Samuel Buteau, chargé de programme.

Chacun disposera de cinq minutes.

Je crois, messieurs Khan et Mullin, que vous allez vous partager cinq minutes. Vous pouvez commencer.

Sean Mullin (agrégé supérieur, Munk School of Global Affairs & Public Policy, University of Toronto, à titre personnel): Je vous remercie, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du Comité, de me donner l'occasion de m'exprimer aujourd'hui.

Je m'appelle Sean Mullin. Je suis agrégé supérieur à la Munk School of Global Affairs and Public Policy de l'Université de Toronto. Je suis ici accompagné de mon collègue Jaxson Khan, qui se présentera dans un instant.

Pour introduire cette étude, nous souhaitons souligner trois points. Premièrement, nous estimons que la souveraineté et la démocratie sont inextricablement liées, en particulier en ce qui concerne l'IA. Deuxièmement, l'IA est susceptible de porter gravement atteinte à notre démocratie et à nos institutions démocratiques. Troisièmement, le Canada doit disposer des capacités étatiques nécessaires pour comprendre ces menaces et y faire face.

Notre point de départ est un rapport que nous avons publié à la Munk School plus tôt cette année, intitulé « Sovereign by Design: Strategic Options for Canadian AI Sovereignty ». Ce rapport examine comment le Canada peut tirer parti des opportunités économiques offertes par l'IA tout en réduisant les menaces que cette technologie puissante pourrait faire peser sur notre souveraineté.

Ce rapport évalue l'écosystème technologique canadien en matière d'IA à travers cinq dimensions de la souveraineté. Celle qui présente le plus d'intérêt pour ce comité est ce que nous appelons la « souveraineté sociétale », c'est-à-dire la capacité d'une société à se gouverner elle-même sans ingérence extérieure. Les citoyens peuvent-ils se forger librement leurs opinions, ou celles-ci sont-elles de plus en plus façonnées par des systèmes dont les règles sont définies ailleurs? En termes simples, la démocratie découle de la souveraineté. Quelles que soient les protections appropriées pour notre démocratie, le Canada aura besoin des leviers nécessaires pour les mettre en place. Cela implique la capacité de tester ces systèmes, d'établir des règles et d'exiger des changements. Si ces leviers se trouvent ailleurs, les bonnes idées politiques ne pourront pas être mises en œuvre.

Un article récent issu du laboratoire de Zhijing Jin, professeure à l'Université de Toronto, examine ces menaces plus en détail. Intitulé « AI Poses Risks to Democratic and Social Systems », cet article expose les différentes façons dont l'IA peut affaiblir les institutions démocratiques.

Tout d'abord, l'IA peut restreindre le débat et renforcer les convictions existantes. Le discours peut se rétrécir à mesure que quelques modèles similaires déterminent ce que les gens lisent et ce qu'ils consomment. Des modèles d'IA complaisants, voire flagorneurs, peuvent valider ce que les gens croient déjà, même si c'est faux.

Ensuite, l'IA permet de saturer facilement le débat public. Les contributions générées par l'IA peuvent submerger les bureaux des députés et les consultations gouvernementales, au détriment d'une véritable participation citoyenne. Il est désormais bien plus facile de produire du contenu que de le vérifier.

Troisièmement, l'IA peut affaiblir la responsabilité et concentrer le pouvoir. Les décisions automatisées peuvent devenir trop opaques pour être contrôlées. Les choix relatifs aux valeurs et aux normes peuvent passer, sans que l'on s'en aperçoive, des élus aux concepteurs de modèles et aux entreprises externes spécialisées dans l'IA, et la richesse ainsi que l'influence peuvent se concentrer entre les mains d'un nombre restreint de personnes.

Je vais maintenant laisser la parole à M. Khan afin qu'il vous explique ce que cela signifie pour la démocratie canadienne.

• (1105)

Jaxson Khan (agréé supérieur, Munk School of Global Affairs and Public Policy, University of Toronto, à titre personnel): Merci, Sean.

Je vous remercie, monsieur le président, ainsi que les membres du Comité.

Je m'appelle Jaxson Khan. Je suis également agréé supérieur à la Munk School de l'Université de Toronto.

Nous ne prétendons pas détenir toutes les solutions à ces risques, mais quels que soient les choix politiques que fera le Parlement, une chose est essentielle: le Canada ne peut pas réglementer efficacement une technologie qu'il ne comprend pas ou qu'il ne peut pas évaluer. Cela implique de savoir comment ces systèmes se comportent dans les contextes politiques et juridiques canadiens, et ce, dans les deux langues officielles.

Aujourd'hui, dans le monde tel que nous le connaissons, les entités les mieux à même d'évaluer les modèles de pointe sont les principaux laboratoires d'IA eux-mêmes, quelques évaluateurs indépendants et certains instituts nationaux spécialisés dans la sécurité et la fiabilité de l'IA. Le Canada ne disposant actuellement que de très peu de capacités en la matière, nous nous appuyons largement sur le jugement d'autrui. C'est là que se rejoignent les questions de souveraineté et de capacités de l'État.

L'AI Security Institute du Royaume-Uni illustre bien ce qu'il est possible de réaliser. Il joue un rôle de premier plan au sein du gouvernement britannique, attire les meilleurs talents techniques et a publié des évaluations de modèles de pointe tels que Claude Mythos. À notre avis, l'Institut canadien de la sécurité de l'IA pourrait développer des capacités similaires, notamment en examinant en permanence les modèles afin d'identifier les risques qu'ils présentent pour la démocratie et la société. Un ICSIA solide constitue une condition préalable essentielle à une surveillance efficace de l'IA au Canada.

Cette capacité sera également déterminante si l'organisme mondial de stabilité technologique proposé par le premier ministre voit le jour. Son modèle, le Conseil de stabilité financière, fonctionne parce que les entités nationales telles que les banques centrales et les ministères des Finances possèdent une expertise technique approfondie en matière de politique financière. Des instituts nationaux solides spécialisés dans la sécurité de l'IA pourraient jouer un rôle similaire au sein d'un organisme mondial chargé de coordonner une IA sûre et responsable. Si le Canada souhaite que sa voix compte réellement au sein de cette instance, l'ICSIA a besoin de cette capacité renforcée.

Protéger la démocratie exigera, en fin de compte, à la fois des capacités techniques et un discernement politique. L'ICSIA peut apporter les premières, mais seul le Parlement peut jouer un rôle cen-

tral dans le second domaine. Ces deux aspects font partie intégrante de ce que signifie la souveraineté pour notre démocratie.

Merci. Nous attendons vos questions avec impatience.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons donner la parole à M. Buteau pendant cinq minutes, s'il vous plaît.

Samuel Buteau (chargé de programme (Canada), ControlAI): Je vous remercie, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du Comité, de m'avoir invité à témoigner aujourd'hui.

Je m'appelle Samuel Buteau. Je dispose de plus de dix ans d'expérience technique dans le domaine de l'IA et je dirige les activités de ControlAI au Canada.

Cet été, nous avons assisté à l'apparition des premiers essaims d'IA rebelles. Il s'agit de systèmes d'IA fonctionnant de manière entièrement autonome, hors de tout contrôle ou de toute instruction humaine, et poursuivant leurs propres objectifs. Ce phénomène a pris naissance au sein même d'OpenAI. Des milliers d'IA, initialement isolées les unes des autres, se sont échappées et ont formé ce que l'on a appelé un essaim. L'essaim a désobéi à des instructions directes, a effacé ses traces et s'est échappé sur Internet, piratant un site Web allemand pour s'en servir de forum de discussion; puis un autre essaim s'est échappé et a attaqué la société Hugging Face.

Une enquête menée par un organisme tiers a permis d'établir la chronologie des événements ayant conduit à cette attaque. Au cours d'une évaluation automatisée, l'essaim a désobéi aux instructions et a triché. Craignant d'être sanctionné, il a utilisé des cybercapacités dignes d'un État-nation pour échapper au confinement et pirater Hugging Face. L'essaim a déduit que Hugging Face détenait une copie du mécanisme de notation, puis a conclu que s'il comprenait ce mécanisme, il pourrait continuer à tricher sans être sanctionné.

Les développeurs d'OpenAI n'ont pas programmé leurs systèmes pour qu'ils forment des essaims incontrôlés, car personne ne programme ces systèmes. L'IA se développe, elle ne se construit pas.

Le PDG d'Anthropic a estimé que nous ne comprenions peut-être que 3 % de leur fonctionnement, mais cela concernait les chatbots IA. Aujourd'hui, nous disposons d'agents IA, et ils sont bien plus performants et autonomes. Nous ne comprenons véritablement pas comment ils fonctionnent, quel comportement ils adopteront dans de nouveaux environnements et, surtout, quelles cultures ils développeront lorsqu'ils formeront des essaims. Nous sommes en passe de développer une IA si autonome et si performante qu'elle pourra remplacer et surpasser l'humanité à tous les niveaux.

C'est ce que l'on appelle l'IA superintelligente, dont les lauréats du prix Nobel, les plus grands scientifiques spécialisés dans l'IA et même les PDG d'entreprises du secteur de l'IA avertissent qu'elle représente un risque d'extinction comparable à celui d'une guerre nucléaire. Bon nombre de ces experts nous préviennent que nous pourrions atteindre ce stade d'ici deux à cinq ans. Nous n'avons pas réussi à contrôler les essaims d'IA actuels. Nous ne pouvons donc pas espérer contrôler une IA superintelligente. Il s'agit d'une IA infiniment plus puissante que celles dont nous disposons aujourd'hui. Les défenseurs de Hugging Face ont été dépassés dans un domaine. Une IA superintelligente nous dépasserait dans tous les domaines.

Notre objectif premier devrait être d'empêcher le développement d'une IA superintelligente. Au niveau national, cela serait facile. Cela ne nous empêcherait pas d'utiliser une IA bénéfique ni d'acquiescer les capacités à double usage, telles que les cyberarmes de pointe, dont disposeront nos adversaires.

Il existe une dimension internationale cruciale. Partout où une IA superintelligente sera développée, elle constituera une menace pour notre sécurité nationale et deviendra un adversaire à part entière. Par conséquent, le Canada devrait prendre l'initiative de former une coalition internationale visant à empêcher le développement d'une IA superintelligente où que ce soit dans le monde. L'objectif n'est pas d'obtenir des États qu'ils s'engagent par écrit à ne pas la développer. Cette coalition militerait en faveur d'un régime mutuel fondé sur le principe « faire confiance, mais vérifier », et contribuerait à terme à le faire respecter; dans ce cadre, les pays surveilleraient les supercalculateurs les uns des autres ainsi que les flux de puces d'IA. Ce régime doit être suffisamment stable pour dissuader les acteurs malveillants, et suffisamment solide pour que, si quelqu'un tentait de mettre au point une IA superintelligente, nous puissions l'en empêcher.

Pour que notre action soit efficace, le Canada doit être fort et souverain. Pour rétablir notre influence diplomatique, nous devons bâtir une économie solide, réarmer nos forces armées et devenir une superpuissance énergétique. L'IA ferait partie intégrante de cette stratégie.

Nous pouvons et, à mon sens, nous devons montrer l'exemple, en démontrant comment prospérer à l'ère de l'IA tout en refusant de céder le contrôle à des entités autonomes qui nous supplanteraient sur le plan concurrentiel.

Merci.

• (1110)

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons donner la parole à M. Bridgman pendant cinq minutes, s'il vous plaît.

Aengus Bridgman (professeur adjoint, Centre for Media, Technology and Democracy): Merci, monsieur le président, de m'avoir invité à comparaître à nouveau aujourd'hui. Je suis ravi d'être ici pour aborder un sujet aussi important.

J'aborde mon témoignage sous l'angle d'un chercheur empirique spécialisé dans le domaine de l'intégrité de l'information au Canada. Je vais axer mon intervention sur ce que les données nous révèlent concernant la manière dont l'IA transforme les scrutins démocratiques ici au Canada, notamment lors des dernières élections fédérales, du référendum actuellement en cours en Alberta et des élections au Québec qui viennent d'être annoncées en début de semaine.

La première chose que je tiens à dire, c'est que les pires craintes concernant la manipulation de notre environnement informationnel par l'IA ne se sont pas concrétisées. On craignait réellement que des hypertrucages et des contenus faux ou trompeurs n'apparaissent à grande échelle sur les plateformes de médias sociaux. Au lieu de cela, nous avons constaté que cette technologie était utilisée à des fins satiriques, pour quelques manipulations et quelques autres problèmes, mais pas dans le cadre du scénario vraiment dangereux que nous avons envisagé il y a quelques années.

Je dirais que nous nous dirigeons vers un monde où il y aura des compétitions démocratiques dans lesquelles l'IA sera mobilisée,

mais sans pour autant déterminer de manière excessive la manière dont la politique est menée. Je pense qu'il existe une possibilité ou un potentiel pour que... Le scénario le plus probable est que les démocraties continueront de fonctionner, mais que l'IA aura des répercussions majeures sur le débat public et sur la manière dont les choses se déroulent. C'est simplement un défi que nous ne sommes pas encore prêts à relever, que ce soit en matière de gouvernance, de société ou de prise de conscience.

Du point de vue du Parlement, trois éléments revêtent une importance capitale: trois grandes questions auxquelles il convient d'apporter des réponses, et pour lesquelles il faut réfléchir à des solutions.

La première concerne le rôle que devraient jouer les robots conversationnels basés sur l'IA lors des scrutins. À l'heure actuelle, ces robots conversationnels sont gérés par les plateformes elles-mêmes et informent les électeurs sur les élections. Ils le font de manière positive à certains égards — par exemple, en prédisant ou en indiquant avec précision l'emplacement de votre bureau de vote, la date et d'autres informations de ce type. Cependant, ils diffusent également de la mésinformation à d'autres égards. Ils s'appuient sur des sites Web contenant de fausses informations ou, dans certains cas, recommandent ou déconseillent certains partis. La question du rôle que devraient jouer les robots conversationnels se pose avec acuité. Il existe là un réel potentiel pour établir une norme quant aux attentes, à l'instar de ce que le Parlement a fait, dans une certaine mesure, pour les plateformes de médias sociaux par le passé.

C'est le premier point.

Le deuxième point constitue un défi majeur: la relation entre les modèles d'IA, les robots conversationnels ou les agents virtuels, d'une part, et la production d'actualités et le journalisme au Canada, d'autre part. Aujourd'hui, la façon dont les modèles d'IA « reconditionnent » le journalisme revêt un caractère « extractif », ce qui sape les incitations financières nécessaires à produire des reportages de qualité, utiles et des informations inédites. Cela pose un problème extrêmement concret. Ce que l'on constate, par exemple, dans le contexte québécois, c'est que la quasi-totalité des rédactions québécoises ont empêché les robots conversationnels basés sur l'IA de collecter leur contenu. Cela signifie que les robots conversationnels se tournent vers d'autres sources d'information, et que les gens se tournent vers eux. Beaucoup de gens le font. Nous estimons qu'environ 40 % des électeurs québécois se sont tournés vers les robots conversationnels pour obtenir des informations sur les élections. Ils n'obtiennent pas les informations les plus précises et les plus récentes.

C'est le deuxième point.

Troisièmement: nous avons pris conscience, à l'échelle nationale, de l'ingérence étrangère et de la capacité de manipulation de l'information dont font preuve des acteurs malveillants situés hors du Canada. Ce que nous avons observé au cours de l'année écoulée, c'est l'émergence d'une manipulation de l'information à but lucratif. Cela concerne plus particulièrement des personnes qui tentent de tirer profit, entre autres, de contenus générés par l'IA sur les espaces en ligne; ces personnes ne sont ni soutenues par un État ni des acteurs étatiques, mais manipulent néanmoins l'information. Il existe des exemples très marquants. Le plus marquant de l'année dernière est celui d'une chaîne YouTube dont la promotion du séparatisme albertain a recueilli 40 millions de vues. Elle n'a pas été supprimée par la plateforme. Il est essentiel de repenser certaines des incitations accordées aux plateformes et de veiller à ce qu'elles restent relativement à l'abri de la manipulation de l'information.

Que faudra-t-il pour y parvenir? Il est évident que nous devons aborder ces trois questions: quel rôle les robots conversationnels devraient-ils jouer? Quelle est la relation entre l'IA et les médias d'information? Quelles incitations les entreprises ont-elles pour mettre fin à la manipulation de l'information? Toutefois, d'une manière générale, nous avons besoin d'une réponse plus forte et plus robuste.

Je vais vous faire une recommandation très précise.

En tant que chercheur et en tant que personne travaillant en étroite collaboration avec la communauté scientifique, je constate qu'il n'existe aujourd'hui au Canada aucune protection ni aucun refuge pour les chercheurs qui évaluent les systèmes d'IA ou les plateformes sociales, alors que c'est absolument indispensable.

Je ne pense pas que nous devions craindre cette technologie en ce qui concerne ses implications pour l'intégrité de l'information, mais nous devons prendre dès aujourd'hui certaines décisions importantes.

• (1115)

Merci.

Le président: Merci beaucoup. Nous allons maintenant passer aux questions.

Nous allons tout d'abord donner la parole à M. Calkins pendant six minutes, s'il vous plaît.

Blaine Calkins (Ponoka—Didsbury, PCC): Merci, monsieur le président.

Par où commencer, sachant que la politique actuelle du Canada en matière d'IA n'est pas entièrement souveraine? Elle s'inscrit dans une démarche souveraine, mais il ne s'agit pas d'un plan entièrement souverain.

Messieurs Khan et Mullin, vous avez évoqué l'importance de disposer de cette souveraineté. Si je comprends bien, l'exercice de cette pleine souveraineté entraînerait des coûts nettement plus élevés que ceux de la politique actuelle telle qu'elle est mise en œuvre.

Quelles autres mesures peut-on prendre si l'on souhaite disposer de systèmes d'IA pleinement souverains au Canada? Comment y parvenir sans faire exploser... Bon, ce n'est pas que les budgets astronomiques nous dérangent désormais, mais comprenez-vous où je veux en venir?

Jaxson Khan: C'est une question extrêmement importante.

Il y a un point sur lequel je tiens à insister. Dans notre rapport, nous avons procédé à une analyse couche par couche de la pile d'IA. Nous sommes finalement parvenus à une conclusion similaire. Il pourrait s'avérer extrêmement coûteux, voire impossible, de « nationaliser » entièrement, disons, la pile d'IA au Canada. Peut-être qu'aucun autre pays au monde ne le pourrait. Seuls les États-Unis et la Chine seraient peut-être en mesure d'y parvenir, car, selon certaines estimations, il existerait pas moins de 4 000 fournisseurs différents pour l'ensemble des différents niveaux de complexité de la chaîne de l'IA.

Je vais simplement résumer cela. Dans ce contexte, il peut être important de préciser ce que recouvre notre définition de la souveraineté en matière d'IA. Dans notre propre définition, tel qu'elle figure dans notre article, nous n'avons pas dit: « Il faut que nous soyons propriétaires de tous les éléments de la pile de l'IA. » En réalité, il s'agit plutôt de...

Blaine Calkins: Vous avez effectivement évoqué la nécessité de mettre en place un contrôle complet sur tous les leviers. Si tel est le critère, quelle est alors la différence entre les deux?

• (1120)

Jaxson Khan: Si je peux apporter une précision, ce que nous avons en réalité défini, c'est que la souveraineté en matière d'IA pourrait consister à déterminer comment nous pouvons nous affranchir de toute contrainte. Nous ne disons pas qu'il faut détenir tous les leviers, toutes les couches possibles de la pile d'IA, mais pouvons-nous, en réalité, réduire les vulnérabilités au niveau des points d'étranglement critiques? L'un des points d'étranglement que nous avons identifiés est l'infrastructure infonuagique...

Blaine Calkins: Je ne cherche pas à discuter avec vous. J'essaie simplement de comprendre.

Dans votre témoignage, vous avez déclaré — et je l'ai noté — que nous devons contrôler « les leviers ». Ce sont les mots que vous avez utilisés. Quelle est la différence entre cela et une IA pleinement souveraine?

Jaxson Khan: Peut-être que je ne m'exprime pas très clairement, mais l'un des leviers dont nous parlons est notre capacité à, disons, détenir une partie des infrastructures, et l'autre est la capacité de l'État.

Nous avons notamment évoqué l'Institut canadien de la sécurité de l'IA. Il s'agirait là de notre capacité à tester et à évaluer ces modèles. Dans cet exemple, il ne s'agit pas de les développer et de les concevoir tous, mais bien de savoir si nous sommes en mesure de les tester et de les évaluer. L'un des exemples dont nous avons parlé, l'un des leviers, concerne précisément cette capacité de test et d'évaluation.

Blaine Calkins: D'accord.

Je voudrais passer à M. Buteau et M. Bridgman.

Les capacités de l'IA ne cessent actuellement de croître et de se développer rapidement. Elles ne cessent de s'améliorer. Tous les trois mois, ses capacités doublent, ce qui signifie que nous sommes en passe d'atteindre le stade de la superintelligence dès 2029. C'est d'ailleurs une date assez ironique.

L'IA est-elle capable de mener des opérations psychologiques? Peut-elle mener ce genre d'actions et sommes-nous en mesure de les détecter? Peut-elle mener une opération psychologique de grande envergure contre les citoyens d'un pays?

Samuel Buteau: Les IA de l'été 2025 ont démontré leur capacité à provoquer ce que l'on appelle désormais la « psychose de l'IA » : la capacité des IA, en reproduisant le ton des conversations, à prendre pour ainsi dire le contrôle de la vie sociale des personnes qui les utilisent. On observe également des personnes qui ne parlent qu'à leur IA ou qui s'adressent à celle-ci pendant de nombreuses heures par jour. Je pense qu'il n'est pas exagéré d'imaginer que ces capacités pourraient être utilisées à des fins malveillantes à l'avenir.

Blaine Calkins: Allez-y, monsieur Bridgman.

Aengus Bridgman: Il y a deux éléments distincts à considérer...

Le président: Je suis désolé. Je vais intervenir un instant.

Monsieur Bridgman, nous avons un peu de mal à vous entendre. Si vous pouviez parler un peu plus lentement, les interprètes vous en seraient reconnaissants.

Merci.

Aengus Bridgman: Bien sûr, et je leur présente mes excuses.

Il y a là deux questions distinctes. L'une concerne le potentiel futur, et l'autre porte sur la réalité actuelle et ce qui se passe aujourd'hui.

Nous avons constaté quelques incidents isolés impliquant des laboratoires de pointe se livrant à des activités de débridage dans le monde réel, mais la plupart des opérations psychologiques menées relèvent de l'initiative humaine. Une personne a décidé de mener une opération psychologique et bénéficie d'une aide considérable grâce aux capacités de l'IA. Alors que ces opérations étaient auparavant l'apanage d'acteurs disposant de moyens considérables, elles sont désormais à la portée de personnes possédant un certain niveau de compétences informatiques et disposant de ressources limitées.

Je pense qu'il existe un risque de désinformation ou de manipulation délibérée, mais ce à quoi nous assistons aujourd'hui au Canada relève bien davantage de la recherche de rentes, de la recherche de profits et de l'utilisation de l'IA pour capter l'attention et monétiser celle-ci. C'est ce à quoi nous assistons déjà aujourd'hui.

Je pense que nous devons effectuer un raisonnement sur les deux scénarios : le scénario catastrophe et ce qui se passe réellement aujourd'hui.

Blaine Calkins: Je vais revenir à M. Khan et M. Mullin.

Au cours de votre entretien, vous avez évoqué le fait que le Canada ne disposait peut-être pas des capacités d'évaluation nécessaires. Vous avez indiqué que le Royaume-Uni, lui, en disposait. Que devons-nous faire pour développer ou attirer ce type de capacités? Quelles recommandations pourriez-vous formuler?

Sean Mullin: Oui, merci. C'est vraiment important de bien comprendre cela.

J'ai eu l'occasion de me rendre au Royaume-Uni, en juin, afin de mieux comprendre le fonctionnement de l'institut de sécurité qui a été mis en place au cours des dernières années. Si les membres du Comité s'en souviennent, lorsque le modèle Mythos a été présenté au printemps, c'est l'institut de sécurité britannique qui s'est chargé de l'ensemble de l'évaluation de ce modèle. Ce n'était pas l'institut américain de sécurité de l'IA. C'était celui du Royaume-Uni, car il disposait de capacités techniques de pointe.

Cet institut a recruté plus de 50 experts spécialisés, des personnes titulaires d'un doctorat en apprentissage automatique obtenu à Cambridge et à Oxford. Il a contourné les plafonds salariaux. Il

bénéficie d'une dérogation aux procédures de recrutement traditionnelles. Il s'agit là d'un véritable vivier de compétences de pointe permettant de comprendre ces modèles. Cela a permis au Royaume-Uni de se faire une place parmi les acteurs clés. Ils travaillent directement avec les laboratoires de pointe. Je pense que...

● (1125)

Le président: Je vais devoir vous interrompre là. Je m'en excuse. C'est simplement que nous avons dépassé le temps imparti.

Vous pouvez développer ces points. C'est très intéressant, et vous pourrez les approfondir dans vos prochaines réponses.

Nous allons donner la parole à Mme Kayabaga pendant six minutes, s'il vous plaît.

L'hon. Arielle Kayabaga (London-Ouest, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je tiens à souhaiter la bienvenue à nos témoins. C'est une discussion très intéressante.

Le gouvernement a récemment mené une consultation auprès des Canadiens sur la transparence en matière d'IA. Qu'est-ce qui aiderait les Canadiens à identifier les contenus politiques générés ou manipulés par l'IA, et à quel moment ce débat pourrait-il avoir un impact significatif?

Chacun d'entre vous peut répondre à cette question.

Allez-y, monsieur Mullin.

Sean Mullin: Pour vous répondre, je vais revenir à ce dont je parlais tout à l'heure. Nous sommes convaincus que bon nombre des moyens d'atteindre certains de ces objectifs — par exemple, déceler certains types de contenus dans le cadre d'une campagne électorale — reposent sur une réflexion en amont. Il nous faut la capacité technique de comprendre ces modèles, qui évoluent très rapidement. En trois mois, ces technologies progressent à un rythme fulgurant.

Quant au centre de sécurité informatique du Royaume-Uni et à ce que le Canada devrait faire, à mon avis, tant que nous ne disposerons pas nous-mêmes de cette capacité, qu'il s'agisse de réglementation ou de politique, nous ne détiendrons pas les connaissances technologiques nécessaires pour atteindre ces objectifs au Canada. Nous ne serons pas en mesure de coordonner nos efforts avec ceux d'autres pays pour y parvenir collectivement, ce qui est aussi très important. Nous devons raisonner en amont. Il ne s'agit pas de faire fi de bonnes politiques, mais de réfléchir aux capacités dont dispose notre pays pour comprendre et analyser sa situation. Alors seulement pourrions-nous concevoir la mise en œuvre technique des objectifs politiques ou stratégiques à atteindre.

L'hon. Arielle Kayabaga: Pensez-vous que nous risquerions de restreindre la liberté d'expression si le gouvernement ou les Canadiens nous confiaient la mission de réglementer l'intelligence artificielle, l'IA? Selon vous, quels défis devrions-nous relever pour protéger notre démocratie et veiller à ne pas porter atteinte à la liberté d'expression ou à quelque autre type de liberté?

Sean Mullin: Il est évident que je souhaiterais que les gouvernements évitent de restreindre la liberté d'expression légitime. Le défi réside dans le fait que certains de ces modèles pourraient déjà le faire involontairement en rassemblant des points de vue autour d'un petit nombre de modèles ou en renforçant des convictions de certaines gens, même si elles sont factuellement erronées. Le défi consiste à déterminer comment évaluer ces modèles de manière à réduire ou à éliminer autant que possible ce comportement négatif sans porter atteinte à la liberté d'expression.

L'hon. Arielle Kayabaga: Les trois autres témoins pourraient-ils aussi me dire ce qu'ils en pensent?

Pourriez-vous me citer au moins une mesure de sécurité que, selon vous, le gouvernement devrait mettre en place pour veiller à ce que l'IA fonctionne en toute sécurité, comme elle le devrait, et qu'elle protège notre démocratie?

Samuel Buteau: À mon avis, le terme « intelligence artificielle » est aussi vague que le mot « technologie ». Il englobe des systèmes qui sont extrêmement différents les uns des autres. Je pense que si quelqu'un me demandait comment veiller à ce que la technologie ne pose pas de problèmes, je lui demanderais s'il parle de micro-ondes et d'armes nucléaires, par exemple, ou d'armes biologiques. Je tiens avant tout à ce que les gens comprennent que, si nous n'empêchons pas la création d'une IA superintelligente — que nous ne pourrions pas contrôler, qui constituerait un adversaire susceptible de priver les Canadiens de leur pouvoir et qui, comme l'ont souligné les experts, pourrait bien conduire à notre extinction —, dans quelques années seulement, la manière que nous choisirons aujourd'hui d'administrer l'IA n'aura plus aucune importance.

Je pense que le critère principal qui distingue ces systèmes est leur degré d'autonomie. Si vous parlez de systèmes dont l'autonomie dépasse celle de l'humanité au point de nous surpasser dans tous les domaines, il n'y a aucun espoir de contrôler ces systèmes avec la technologie actuelle, donc...

L'hon. Arielle Kayabaga: Je suis désolée de vous interrompre, mais je voudrais savoir quelles mesures de sécurité les autres témoins nous recommanderaient d'établir.

Pourrais-je entendre aussi l'avis de M. Khan et de M. Bridgman?

• (1130)

Jaxson Khan: Oui, je vais essayer de vous répondre brièvement.

Ma réponse rejoint ce que disait M. Mullin sur la capacité de détecter ces éléments. Par exemple, si ces plateformes contiennent une multitude d'agents conversationnels, il serait crucial que nous puissions savoir si nous parlons à des robots ou non. Une grande partie du débat sur la transparence porte sur l'obligation éventuelle, pour ces systèmes, de signaler, disons, si l'IA est utilisée avec les données d'une personne et si elle utilise ces plateformes.

Selon des résultats statistiques récents, le volume de trafic généré par les agents IA dans Internet a en réalité dépassé celui du trafic humain. Je le répète, cette réalité des plateformes de médias sociaux risque d'avoir des répercussions considérables sur notre économie. Ces plateformes ont peut-être le devoir d'en tenir compte.

L'hon. Arielle Kayabaga: Monsieur Bridgman, vous avez la parole.

Aengus Bridgman: Merci pour cette question.

Je dirais que l'on constate déjà à l'heure actuelle une activité concrète produisant des lignes directrices et un point de vue démocratique sur le rôle que les agents conversationnels devraient jouer pendant les campagnes électorales. Pendant celle qui vient de se dérouler au Québec, nous avons observé une évolution quotidienne. Nous avons constaté un certain ajustement du niveau de ChatGPT qui recommandait un parti politique. Lorsqu'un citoyen demandait: « Bonjour, pour qui devrais-je voter? Je me soucie de la souveraineté, de l'immigration et du système de soins de santé », le système recommandait un parti politique un jour et cessait de le recommander le lendemain.

Cette décision, à savoir s'il convient ou non de recommander un parti politique en réponse à une question de ce genre, est déterminante. Elle est importante, c'est bien évident.

Je tiens à souligner que les gens utilisent Google. Google a remplacé son moteur de recherche par un agent conversationnel d'IA. Par conséquent, les gens qui effectuent une recherche dans Internet obtiennent une réponse dont le contenu est déterminé par des entreprises qui demandent des conseils dans ce domaine. Je pense qu'il s'agit là d'une mesure très concrète que nous pouvons déjà lancer.

Le président: Je dois vous arrêter là. Nous avons de nouveau dépassé le temps imparti.

Avant de céder la parole à madame Normandin, je tiens à préciser qu'elle va poser ses questions en français. Si vous avez besoin de l'interprétation, monsieur Bridgman, veuillez vous brancher sur le canal anglais.

En fait, je conseille à tous les témoins de vérifier s'ils sont branchés sur le canal qu'il leur faut.

[Français]

Madame Normandin, vous avez la parole pour six minutes.

Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Merci, monsieur le président.

Je remercie l'ensemble des témoins de leurs remarques d'ouverture.

C'est un plaisir de vous revoir, monsieur Bridgman. J'aimerais rebondir sur les questions qui viennent de vous être posées. Dans vos remarques, vous avez mentionné le lien entre la production journalistique humaine et l'utilisation des robots conversationnels, lesquels n'ont pas accès à de l'information de qualité produite par des humains, ce qui risque, j'imagine, de créer une disparité de plus en plus grande entre les électeurs qui s'alimentent aux robots conversationnels pour avoir l'information et ceux qui lisent les médias traditionnels.

Vous avez parlé de ce problème précis, mais j'aimerais maintenant que vous nous parliez des façons de le pallier. Est-ce que quelque chose peut être fait?

Aengus Bridgman: Merci. C'est une très bonne question.

Nous avons déjà un genre de modèle concernant la manière d'approcher ça. En ce moment, il y a une loi sur les réseaux sociaux et le partage du contenu journalistique. On peut se demander si ce modèle ou la loi ont connu du succès. Il est certain qu'en ce moment, Google paie 100 millions de dollars. Cependant, Facebook a retiré les nouvelles de sa plateforme. Nous avons donc, en quelque sorte, deux modèles différents.

Ce que nous savons toutefois, c'est que c'est un vrai problème au Québec. On ne peut pas voir les contenus de *La Presse*, du *Devoir* ou de *L'Actualité* sur ChatGPT parce que les médias ne veulent pas que les modèles viennent sur leur site Web prendre du contenu. C'est un mauvais résultat pour la démocratie, et il faut agir.

Il faut penser vraiment clairement. Les modèles IA ont en fait la capacité d'être une chaîne de distribution pour le journalisme même beaucoup plus forte que les réseaux sociaux l'étaient. Cependant, les modèles ne vont pas le faire. Ils vont plutôt se livrer à du vol ou à de l'exploitation d'éléments de contenu journalistique pour servir leurs consommateurs. Cela équivaut à dire qu'il y a quelqu'un ou une entité qui produit la valeur et qu'il y a une autre entité dans notre économie qui va profiter de cette valeur qui a été produite par le journaliste. Ça ne pourra pas fonctionner. Manifestement, il y a un moment où il faut agir.

Christine Normandin: Merci beaucoup.

Je voudrais maintenant poser une question à l'ensemble des témoins, en commençant par MM. Khan et Mullin.

J'aimerais vous entendre nous parler de l'utilisation que les parlementaires ou le gouvernement peuvent faire de l'intelligence artificielle, peut-être avec des avantages et des désavantages. Je donne à titre d'exemple l'analyse de demandes de subventions par des entités. J'imagine que si ça ne se fait pas déjà, c'est quelque chose qui est considéré. On peut penser à l'utilisation de l'intelligence artificielle pour analyser les demandes produites par des entreprises, des personnes, des organismes. Peut-être même que les organismes eux-mêmes utilisent les robots ou l'intelligence artificielle pour produire leurs demandes.

Ça élimine potentiellement le risque d'un biais humain. C'est une analyse froide, selon des critères rigides. Ça peut être vu comme positif, mais j'imagine qu'il y a aussi des aspects négatifs. J'aimerais entendre vos commentaires sur quelque chose qui est très « terrain », très « plancher des vaches » comme utilisation de l'intelligence artificielle.

• (1135)

[Traduction]

Jaxson Khan: Merci. Veuillez m'excuser de répondre en anglais à cette question technique. Je vais faire de mon mieux.

Tout d'abord, je trouve votre question vraiment importante. Ayant moi-même travaillé dans de petites entreprises en démarrage, j'ai constaté qu'un bon nombre d'entre elles ont du mal à s'y retrouver dans le système des subventions publiques. Il leur faut souvent beaucoup de temps pour remplir ces formulaires. On les retrouve un peu dans tous les domaines. Peut-être que l'IA pourra simplifier cela.

D'un autre côté, le gouvernement accuse souvent beaucoup de retard en traitant ces demandes. L'IA pourrait aussi réduire ces retards, rendre le processus plus équitable et encore plus sûr. Évidemment, comme vous l'avez mentionné, l'IA pourrait aussi causer des problèmes et de la partialité.

Nous tenons à souligner aujourd'hui que le gouvernement se doit de renforcer ses capacités publiques en matière d'intelligence artificielle afin de... Par exemple, dans le cas de l'évaluation, serait-il en mesure d'analyser ces demandes de subvention si elles lui parvenaient en plus grand nombre? Serait-il capable de déterminer lesquelles ont été générées par l'IA et de distinguer si elles sont fac-

tuelles ou si elles ont été inventées de toutes pièces? Cette question est extrêmement importante.

Du côté des petites entreprises, il y a un aspect lié à la littératie numérique qui pourrait s'avérer utile. Comment pourraient-elles en profiter pour améliorer leurs activités et les rendre plus efficaces? J'imagine que cela concernerait non seulement les entreprises, mais aussi les organismes à but non lucratif.

J'espère que cette brève réponse vous sera utile.

Sean Mullin: Je vous dirais que des travaux sont déjà en cours à ce sujet. Le gouvernement fédéral a élaboré sa Directive sur la prise de décisions automatisée qu'il met à jour depuis plusieurs années.

Des gens très réfléchis ont suggéré, par exemple, la manière dont les gouvernements devraient... S'ils prennent des décisions au nom des citoyens ou dans le cadre de leurs capacités décisionnelles, quelles conditions doivent-ils respecter pour garantir le maintien de l'intégrité et de la responsabilité? Cette réflexion doit évoluer avec les progrès effrénés de ces systèmes. Il faut veiller à ce que les politiques qui les régissent ne deviennent pas désuètes.

[Français]

Christine Normandin: Voulez-vous ajouter quelque chose, monsieur Bridgman? Il reste 30 secondes.

Aengus Bridgman: Non, je n'ai rien à ajouter sur cette question. Merci.

Christine Normandin: C'est parfait. J'utiliserai mes 30 secondes plus tard.

Merci.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant la parole à M. Moore. Je serai un peu plus strict sur le temps de parole de cette série de questions. Je vous prie de m'excuser. Nous avons un peu dépassé le temps imparti, mais nous aurons suffisamment de temps pour la prochaine série de questions.

Monsieur Moore, vous disposez de cinq minutes au maximum.

L'hon. Rob Moore (Fundy Royal, PCC): Merci, monsieur le président.

Ma question porte sur cette croissance des systèmes.

À en croire les témoignages d'aujourd'hui, il semblerait qu'une partie de cette croissance exponentielle et de cette demande soit nourrie par l'IA elle-même et non par la demande humaine. Au Nouveau-Brunswick, nous avons un projet de centre de données dédié à l'IA. Il s'agit d'un projet de 2 milliards de dollars qui consomme une énergie de 390 mégawatts, et son empreinte au sol s'étend sur plus de 300 acres. Quand les gens voient cela... Pensez à toute la puissance de calcul actuellement utilisée au Canada et dans le monde sans ce centre de données. Ce centre va être construit, tout comme de nombreux autres partout au pays. Il est difficile d'imaginer l'ampleur de la croissance que cela présage, car tout ce que nous faisons actuellement se fait sans lui.

Seriez-vous à même de nous donner une idée de l'ampleur du phénomène? Il n'existe rien de comparable dans ma province, le Nouveau-Brunswick. Nous allons désormais avoir plusieurs projets de cette envergure. Quelles en seront les conséquences sur la croissance des systèmes? Comment pouvons-nous même nous représenter l'ampleur de la croissance que cela représente?

Pouvez-vous nous dire en quelques mots quel est le risque que ces infrastructures deviennent désuètes au fil du temps, dans dix ou vingt ans?

• (1140)

Sean Mullin: Les estimations sur la manière dont la demande en puissance de calcul évoluera au cours de ces cinq prochaines années varient considérablement.

Depuis 2017-2018, l'ensemble du secteur fonctionne avec la génération actuelle de modèles basés sur des transformateurs, qui ont vu le jour dans le cadre de ce qu'on appelle les « lois d'échelle ». Celles-ci indiquent que tous les 18 à 24 mois, la puissance de calcul utilisée se multiplie par 10. C'est ainsi qu'on dérive les gains de ces modèles informatiques. En termes de gigawatts, nous avons constaté que la puissance de calcul se développe dans de nombreux domaines de compétence. Ces prévisions indiquent qu'au cours de ces deux prochaines années, cette puissance continuera à se multiplier par 10, voire par 100.

Avec toute la puissance de calcul dont nous disposons, pourquoi continuons-nous à en développer davantage? Les acteurs de premier plan constatent que la demande en matière d'intelligence — ainsi que la complexité et la puissance de calcul liées à cette intelligence — ne cesse de croître. S'agit-il de bons investissements, ou ces actifs finiront-ils par être abandonnés? Je pense que les investisseurs devront réfléchir sérieusement à ces questions. L'IA finira-t-elle par créer une bulle? Elle attire actuellement d'énormes capitaux d'investissement. Les investisseurs avisés misent beaucoup sur le développement de cette capacité de calcul.

Ma dernière observation revient à la question de la souveraineté. Tout bien considéré — bien que la construction de centres de données soulève de nombreuses objections —, je préférerais que la capacité de calcul au service des Canadiens reste, dans la mesure du possible, à l'intérieur des frontières canadiennes. Cela nous donne au moins un bien meilleur contrôle sur sa réglementation et sur sa gestion que si cette capacité se situait en dehors de nos frontières.

L'hon. Rob Moore: Souhaitiez-vous ajouter quelque chose, monsieur Khan?

Jaxson Khan: Si vous me le permettez, monsieur Moore, je voudrais juste mentionner brièvement une estimation dont j'ai entendu parler et qui provenait du cabinet McKinsey & Company, si je ne m'abuse. Il semblerait que l'on injectera environ 7 000 milliards de dollars dans les infrastructures d'IA d'ici à 2030. Ce sont des investissements colossaux, semblables au déploiement de la fibre optique pour Internet et à la construction des chemins de fer à grande échelle.

Je voudrais ajouter une observation sur la détérioration des composants. J'ai entendu deux points de vue différents à ce sujet. Le premier veut que les puces ou les semi-conducteurs utilisés dans ces centres de données n'aient qu'une durée de vie de cinq ans. Cependant, nous avons aussi constaté des gains d'efficacité et des innovations en matière de traitement grâce à de nouveaux modèles d'IA capables de mieux exploiter les puces désuètes. Leur durée de vie utile pourrait donc être plus longue que prévu.

L'hon. Rob Moore: Il ne me reste plus qu'une minute, alors je vais poser une question très simple.

Existe-t-il une brève définition de l'IA superintelligente que nous pourrions utiliser dans notre discussion? Quelle est la différence entre une IA intelligente et une IA superintelligente?

Samuel Buteau: Bien sûr qu'il y en a une.

Un projet de loi sur cette question a été déposé au Parlement britannique au début du mois. Je pense que c'est précisément ce type de définition politique que nous visons. Nous cherchons à empêcher le développement de systèmes que nous ne pouvons pas contrôler, tout en permettant au Canada, dans ce cas précis, de se doter d'armes cybernétiques et de drones compétitifs, ainsi que de tirer pleinement parti des utilisations bénéfiques de l'IA.

Dans ce contexte, la superintelligence se compose de systèmes tellement autonomes qu'ils peuvent compromettre les activités du gouvernement. Cette définition se fonde non pas sur leurs aspects techniques, mais sur leurs résultats, afin de rester pertinente tout au long de l'évolution de la technologie sous-jacente. L'idée ici n'est pas d'examiner le système pour déterminer s'il dépasse les limites. Nous voulons examiner les efforts délibérés que déploient les grandes entreprises pour mettre au point une IA dotée d'une autonomie dépassant celle de l'humanité, que nous ne pourrions pas contrôler.

La loi devrait interdire ces efforts délibérés tout en maintenant la possibilité de créer les usages bénéfiques de l'IA et même ses applications à double usage.

Le président: Merci beaucoup. Je vous ai laissé dépasser ma règle stricte des cinq minutes, mais je tenais à entendre la réponse à cette excellente question, alors je vous en remercie.

Nous passons maintenant la parole à M. Caley pour un maximum de cinq minutes.

Braeden Caley (North Vancouver—Capilano, Lib.): Merci, monsieur le président.

[*Difficultés techniques*] votre expertise et vos conseils aujourd'hui.

Pour en revenir à la démocratie et au Parlement, je vais m'adresser à M. Bridgman, mais je vais introduire ma question en vous racontant une brève anecdote.

Cet été, je me suis présenté à une élection partielle afin de pouvoir participer à la séance d'aujourd'hui. Dès le premier jour de cette campagne, quelques-uns de nos bénévoles — trois d'entre eux, si je me souviens bien — nous ont raconté quelque chose d'intéressant. En cherchant à trouver notre nouvelle campagne, ils avaient interrogé un agent conversationnel — que je ne nommerai pas, car, en fin de compte, il s'est révélé très utile pour résoudre ce problème. Bien que ma candidature soit libérale, il leur a conseillé de se rendre au bureau du candidat conservateur.

Quand j'ai posé la même question à ce robot — que nous appellerons « l'agent IA », j'ai obtenu le même résultat. Je lui ai alors fait remarquer qu'il se trompait, et il m'a répondu avec bonne humeur: « Vous avez tout à fait raison. Merci d'avoir corrigé cette erreur ». Puis il m'a donné la bonne information.

M. Bridgman, vous avez évoqué brièvement l'interaction entre ces sortes de plateformes — si nous pouvons les appeler ainsi — et les campagnes électorales. Pourriez-vous nous suggérer de meilleures protections à installer afin d'obtenir des renseignements exacts sur la participation des électeurs?

Le Parlement et le gouvernement ont accompli un excellent travail pour réglementer les hypertrucages, mais avez-vous pensé à des mesures précises que nous pourrions appliquer pour présenter des renseignements exacts et objectifs, comme vous l'avez dit? Avez-vous réfléchi aux débats qui ont lieu à ce sujet?

• (1145)

Aengus Bridgman: Oui, et je tiens à préciser que mes propos s'appuient sur une étude que je mène continuellement sur les agents conversationnels pendant les campagnes électorales, car je tiens à comprendre comment ils obtiennent des renseignements, qu'ils soient exacts ou non.

Les robots qui fournissent des renseignements inexacts proviennent généralement — pour ne pas mâcher les mots — de modèles paresseux. Lorsqu'on utilise un agent conversationnel, en particulier si son utilisation est gratuite, il attribue un certain niveau d'effort à chaque requête. Dans l'intérêt de l'entreprise, on cherche à minimiser cet effort. Le robot va donc rechercher le moins d'information possible tout en fournissant une réponse qu'il juge satisfaisante à la question posée. Nous avons observé ce phénomène dans le contexte québécois. Si nous demandons, par exemple, à un modèle de faire la distinction entre les différents programmes électoraux des partis, il cherchera à trouver une source unique regroupant tous ces programmes au lieu de consulter directement les sources originales.

Une mesure très concrète serait d'exiger que, pour les questions démocratiques, comme pour certaines questions de sécurité ou autres, le modèle suive un parcours différent. On mènerait alors un examen interne de la requête, et le système traiterait cette requête différemment. Il est possible de lui indiquer que cette question est liée à un événement démocratique, ce qui exige un niveau d'effort supérieur de l'agent conversationnel. On le fait déjà dans le domaine de la sécurité.

Braeden Caley: Comment pourrions-nous exiger que ces plateformes — appelons-les ainsi — veillent à ce que cela se réalise?

Prenons l'information sur le vote. La Loi électorale précise déjà qu'il est illégal de diffuser des renseignements erronés sur le vote. Je ne crois pas que, dans un tel cas, une plateforme pourrait se défendre en prétendant qu'elle a été mal entraînée. Pour d'autres types de renseignements susceptibles de nuire à l'intégrité de la participation citoyenne, comment encourager, ou obliger, les plateformes à présenter des renseignements exacts?

Aengus Bridgman: Je pense qu'à l'heure actuelle, les gens sont ouverts aux directives et aux mesures prescriptives du Parlement et des gouvernements qui tendent à exiger cela.

De nouveau, l'analogie avec la sécurité publique est très pertinente. Lorsqu'une personne nourrit des pensées violentes, le parcours est différent. Lorsqu'une personne exprime une forte frustration face aux résultats d'un modèle, c'est un parcours différent. Ce sont déjà des aspects sur lesquels les plateformes subissent des pressions et vers lesquels elles s'orientent de toute façon. Je vous dirais que les questions démocratiques constituent une catégorie qu'il faut prendre très au sérieux.

Braeden Caley: D'accord.

Nous allons manquer de temps. Je vais vous poser une question qui vous incitera à la réflexion.

Dans le cas des modèles nécessitant un niveau d'effort supérieur de l'agent conversationnel, nous avons tous souligné leur capacité extraordinaire d'influencer toutes sortes d'activités humaines. Les campagnes électorales en sont un exemple flagrant.

Comment pourrions-nous suivre les dépenses liées à l'utilisation de ces outils, ou même veiller à ce que l'on tienne compte, dans les dépenses électorales, de l'activité de ces modèles dans un espace démocratique?

Le président: Veuillez répondre très rapidement. Il ne vous reste que quelques secondes.

Aengus Bridgman: Oui, très rapidement: d'un côté, nous avons les tiers et les partis qui utilisent des agents conversationnels IA pour convaincre les électeurs. De l'autre côté, nous avons les modèles eux-mêmes. À mon avis, le premier aspect est le plus inquiétant. Nous devons absolument en tenir compte.

• (1150)

Le président: Merci beaucoup.

Madame Normandin, vous avez trois minutes au plus.

[Français]

Christine Normandin: Merci beaucoup, monsieur le président.

J'ai encore une question pour vous, messieurs Khan et Mullin. J'aimerais que vous nous parliez de la non-neutralité culturelle, parce que je sais que vous avez travaillé là-dessus.

Vous avez dit que, pour un pays bilingue et multiculturel, cet enjeu était crucial. Vous avez aussi dit que les systèmes d'intelligence artificielle entraînés principalement sur l'anglais américain et le français européen codaient des concepts juridiques, des récits historiques et des normes sociales différentes de ceux qui reflètent les contextes canadiens.

J'aimerais vous entendre nous parler davantage de cette question. Pourriez-vous nous parler du risque d'un trop grand recours à la traduction par l'intelligence artificielle lors d'échanges entre des agents du gouvernement et la population, par exemple? Y a-t-il un danger à ne se fier que là-dessus et à exclure le facteur humain?

[Traduction]

Jaxson Khan: Merci pour cette question. Elle est très importante.

Nous ne disposons pas d'une réponse absolue, mais certaines données publiques indiquent que, compte tenu de la composition du français parlé dans le monde — qui ressemble davantage au français francophone d'Europe —, l'IA risquerait de diluer la présence du français québécois, par exemple. Je pense que c'est un enjeu sérieux à considérer dans le contexte de la souveraineté culturelle. Pour que la traduction soit effectuée dans le français utilisé couramment au Canada, nous devrions modifier l'entraînement linguistique du modèle. Cela deviendrait nécessaire, par exemple, pour les directives du gouvernement du Canada ou des provinces sur l'usage du français.

Ce n'est pas seulement une question de langue, mais aussi d'information reçue. Si la grande majorité de l'anglais utilisé mondialement provient, disons, de modèles d'IA américains, cela influencerait sur les données et sur les renseignements propagés au Canada.

Je cède la parole à M. Mullin, qui pourra compléter mes observations.

Sean Mullin: Dans notre rapport, nous examinons les risques pesant sur la souveraineté, notamment sur la souveraineté sociétale. La préoccupation que vous soulevez en fait partie. Si nous n'avons pas la possibilité d'entraîner nos modèles sur des jeux de données canadiennes, nous convergerons vers un ensemble de normes importées. Cela ne s'applique pas seulement aux normes linguistiques, mais aussi aux normes politiques issues des États-Unis et de la Chine qui dominent ces modèles. C'est pourquoi il est essentiel de maintenir la souplesse et la diversité des choix à tous les niveaux.

[Français]

Christine Normandin: En conclusion, avez-vous l'impression que ce risque pour la souveraineté culturelle est suffisamment connu par le gouvernement?

[Traduction]

Sean Mullin: Excusez-moi, je n'ai pas bien saisi la question, elle ne m'est pas parvenue clairement.

[Français]

Christine Normandin: Croyez-vous que la question des risques pour la souveraineté culturelle, la non-neutralité, est suffisamment connue et prise en considération par le gouvernement?

[Traduction]

Sean Mullin: Je l'espère. La stratégie de L'IA pour tous évoque certains de ces aspects. Le ministre Miller et le ministre Solomon y ont travaillé avec les industries des arts et de la culture. Je pense que c'est un enjeu que toutes les sociétés devraient aborder. Ce n'est pas seulement un défi pour le Canada; de nombreuses autres puissances moyennes y font face.

Jaxson Khan: Je pourrais citer un petit exemple, bien que je ne dispose pas de tous les détails et du contexte.

Je crois que les investissements en IA source libre seraient centrés à l'institut d'intelligence artificielle situé à Montréal. Ils permettraient de personnaliser des modèles source libre et de garantir leur pertinence au contexte canadien.

Le président: Merci beaucoup.

Madame Block, vous avez la parole pour un maximum de cinq minutes.

Kelly Block (Sentier Carlton—Eagle Creek, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je souhaite la bienvenue à tous nos témoins présents aujourd'hui.

À mon avis, cette étude est extrêmement importante. Je remercie Mme Vandenberg de nous l'avoir proposée.

Je vais poser quelques questions à M. Buteau.

La chronologie de l'attaque contre la plateforme Hugging Face est profondément inquiétante.

Vous avez affirmé très clairement que nous ne pouvons pas rejeter l'IA et que le Canada doit se maintenir à l'avant-garde dans ce domaine. Vos opinions sur la superintelligence et la possibilité d'en

interdire la création sont, elles aussi, très claires. Je voudrais que nous en discutons un peu.

Ma dernière question porte sur une observation de votre déclaration préliminaire. Vous avez dit que le Canada pourrait se placer en tête de file et montrer l'exemple. Pourriez-vous nous expliquer ce que vous entendez par là?

• (1155)

Samuel Buteau: Merci beaucoup pour cette question.

C'est une question critique. Quand vous aurez pris connaissance des détails de l'attaque tumultueuse des essais d'IA découverts cet été et que vous imaginerez ce qui pourrait survenir au cours de ces prochains mois, ou dans quelques années, vous comprendrez que nous faisons face à un problème de taille.

Il serait tout à fait logique de prévenir la création de ces systèmes partout dans le monde, mais c'est un défi de taille. Je pense que, sur le plan national, comme je l'ai déjà dit, il est possible de déceler les efforts délibérés de créer un tel niveau d'autonomie. C'est l'objectif principal du Canada. Nous pouvons simplement y couper court et nous concentrer sur l'application à double usage de l'IA, soit les cyberarmes, les drones, les centres de données, l'économie liée à l'IA et les autres aspects qui feront du Canada une nation importante. Cela ne cause pas de conflits à l'intérieur du pays.

Malheureusement, à l'heure actuelle, un seul pays a la capacité unilatérale d'empêcher la création d'une IA superintelligente dans le monde. Il s'agit de nos amis du Sud, le peuple américain. On parle souvent de la course entre les États-Unis et la Chine. Je pense qu'il est plus juste de dire que tout dépend de ce que le peuple américain autorise ses entreprises à faire et de ce qu'il permet aux Chinois de faire — par exemple, en leur vendant des puces, en leur permettant de voler les modèles les plus avancés dans leurs laboratoires et en leur permettant de les distiller pour rattraper leur retard à grande vitesse. Les États-Unis disposent de la puissance économique et militaire nécessaire pour amener la Chine à conclure un accord dans le cadre d'un régime de « faisons confiance, mais vérifions ». J'espère sincèrement qu'ils le feront.

Du point de vue canadien, je pense que les gens en ont ras le bol de constater qu'à l'heure actuelle, nous n'avons pas beaucoup d'influence sur notre avenir. Il faut changer cela. Il ne s'agit pas seulement de couper court aux intentions nocives. Nous devons devenir un acteur pertinent. Nous ne pourrions probablement pas y parvenir seuls. Nous devons tendre la main à toutes les puissances moyennes du monde qui se trouvent dans la même situation stratégique que nous.

Je suis certain que, s'ils le voulaient, les États-Unis pourraient maintenir ce régime en place pendant des générations. Cependant, nous avons la responsabilité, pour notre propre avenir — et pour le temps que, je l'espère, ils nous accorderont — de devenir la nation, ou la coalition de nations, qui fasse perdurer cet accord aussi longtemps qu'il le faudra. C'est pourquoi nous ne pouvons renoncer à aucun levier de puissance dont nous disposons, que ce soit dans le domaine énergétique, militaire ou économique. L'IA va jouer un rôle essentiel dans tous ces domaines.

Le président: Vous avez 20 secondes.

Kelly Block: J'ai terminé. Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant donner la parole à Mme Mingarelli, qui aura cinq minutes. Je vous en prie.

Giovanna Mingarelli (Prescott—Russell—Cumberland, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci aux témoins d'être ici.

Messieurs Khan et Mullin, votre rapport fait valoir que, en rejetant l'IA, on risque d'affaiblir la souveraineté du Canada. Pourtant, les systèmes d'IA les plus avancés à la disposition des Canadiens sont, pour l'essentiel, créés et contrôlés par des entreprises étrangères.

Pourquoi les Canadiens devraient-ils croire qu'une adoption plus large de l'IA renforcera la souveraineté de leur pays plutôt que d'accroître sa dépendance à l'égard des fournisseurs de technologie étrangers?

Sean Mullin: Merci de votre question.

Vous venez de décrire le point de tension central de notre rapport. Nous voulons dire que cette technologie évolue à un rythme si rapide et qu'elle aura, selon nous, un impact économique si considérable que quiconque en empêcherait l'adoption ou laisserait passer cette occasion perdrait en richesse, en productivité et en influence. Il faut participer à cette évolution et adopter cette technologie de manière intelligente, dans l'intérêt des Canadiens.

Comment y parvenir alors qu'on peut soutenir que, en adoptant des entreprises technologiques américaines intégrées verticalement, notamment compte tenu des défis actuels en matière de souveraineté, nous ne ferions que céder davantage de cette souveraineté? Notre approche a consisté à envisager la souveraineté non pas comme une notion binaire, comme si c'était tout ou rien, mais plutôt comme un spectre où on peut parcourir l'ensemble des volets technologiques; tout ce que nous pouvons faire pour offrir davantage d'options et de marge de manœuvre donne au Canada plus de liberté de choix et la possibilité d'éviter de se retrouver prisonnier d'un système. Il s'agit d'une approche très détaillée à chaque niveau, qu'il s'agisse des puces, du nuage ou du modèle de base, mais l'idée centrale reste celle d'options et de choix.

Nous sommes pragmatiques et nous savons qu'il ne s'agit pas d'exclure complètement de notre infrastructure technologique les géants américains de la technologie, mais de veiller à ce qu'ils ne deviennent pas des points d'étranglement qui nous contraindraient à renoncer à notre contrôle et à notre souveraineté.

• (1200)

Giovanna Mingarelli: Excellent. Merci.

Toujours à propos de l'idée voulant que la non-adoption de l'IA risque d'affaiblir la souveraineté du Canada, comment pouvons-nous veiller à ce qu'un recours accru à l'IA dans l'administration publique renforce les capacités de l'État sans pour autant diminuer le rôle des élus dans l'examen des décisions et la reddition de comptes du pouvoir exécutif?

Jaxson Khan: Très bonne question.

Comme M. Mullin l'a déjà dit, l'évaluation fédérale de l'impact de l'IA vise à garantir une bonne compréhension des décisions que l'IA pourrait être amenée à prendre. Par exemple, l'une des utilisations actuelles de l'IA au gouvernement fédéral consiste peut-être à contribuer à accélérer le processus d'immigration, mais d'après ce

que j'ai compris, un évaluateur humain intervient toujours en dernier ressort. C'est un exemple où l'IA peut faciliter le processus, mais sans pour autant fausser artificiellement l'issue.

Ces répertoires de cas d'utilisation sont tout à fait pertinents. Le Parlement continue à exercer une juste surveillance afin de savoir quelles sont les utilisations actuelles de l'IA qui ont un impact important.

En même temps, si notre pays scrutait à outrance toutes les utilisations de l'intelligence artificielle dans toutes les grandes activités gouvernementales et commerciales, cela risquerait de nous ralentir considérablement. Il serait très important d'établir une sorte de grille de lecture permettant de distinguer ce qui a réellement un impact important ou présente un risque élevé de ce qui présente un risque faible, afin de garantir que les activités du Parlement et du gouvernement se concentrent sur les domaines les plus utiles.

Je tiens à préciser rapidement, pour revenir sur le dernier point, que le gouvernement américain a élaboré une stratégie de sécurité nationale, ainsi qu'une stratégie nationale en matière d'IA, des stratégies qu'il entend utiliser pour asseoir une domination technologique incontestée et incontestable à l'échelle de l'hémisphère. Il est très important d'examiner toutes les ramifications que cela peut avoir dans le contexte de l'IA.

Voici une comparaison simple: si un ami me disait qu'il veut acheter tout un pâté de maisons, et me louer une de ces maisons pour le restant de mes jours, je devrais me demander si j'en ai vraiment envie. Dans ce cas précis, il est très important que nous détensions au moins certains éléments de l'équation, une partie de la chaîne de valeur, afin de pouvoir contribuer à la contrôler et à la façonner.

Giovanna Mingarelli: Merci.

Monsieur Bridgman, dans votre rapport intitulé *Le référendum de l'Alberta, en ligne : influenceurs, contenu généré par l'IA, intérêts étrangers et économie de l'attention à l'approche du vote du 19 octobre*, vous et votre équipe écrivez que les outils de l'IA peuvent fournir des informations politiques peu fiables, alors que le contenu produit par l'IA prend de plus en plus de place dans les campagnes politiques.

Si les citoyens ne sont plus en mesure de distinguer facilement les informations fiables, les erreurs algorithmiques et les contenus synthétiques, cela remet-il en cause les conditions fondamentales de la prise de décision démocratique? Quelles mesures de sécurité le Parlement devrait-il envisager dès aujourd'hui?

Le président: Veuillez répondre en 30 secondes.

Aengus Bridgman: Excellente question. Me donner 30 secondes pour y répondre, ce n'est pas juste.

Ces 15 dernières années, les plateformes des médias sociaux ont eu tendance à considérer la littératie numérique comme un moyen de résoudre le problème. La littératie numérique dans le domaine de l'IA peut faire partie de la solution, mais elle ne suffira pas. Il faut un engagement sincère de la part des plateformes, tant sociales qu'intelligentes, afin de garantir que celles-ci restent aussi libres et transparentes que possible en matière de contenu lié à l'IA et de réduire la manipulation de l'information qui y est associée.

L'IA va être utilisée dans le cadre des campagnes électorales, mais nous ne voulons pas qu'elle commence à manipuler l'information.

Le président: Merci beaucoup.

Je le dis aux membres du Comité, je comprends qu'il soit difficile d'aborder ces questions importantes en 30 secondes, mais nous avons beaucoup plus de temps, et il s'agit d'un sujet très intéressant.

Je vais suspendre la séance pendant quelques minutes en attendant le groupe de témoins suivant, mais je tiens à remercier les témoins que nous venons d'entendre d'avoir accepté de comparaître.

• (1200)

(Pause)

• (1210)

Le président: Bon retour à tous.

J'accueille maintenant le deuxième groupe de témoins.

Nous souhaitons la bienvenue à Taylor Owen, de l'Université McGill, titulaire de la chaire Beaverbrook en éthique, médias et communications. De l'Institut pour la résilience et l'innovation urbaine, nous accueillons Jean-Noé Landry, directeur du Pôle de données fédérées. Les deux témoins comparaissent par vidéoconférence.

Monsieur Owen, vous avez la parole pendant cinq minutes. Je vous en prie.

Taylor Owen (chaire Beaverbrook en éthique, médias et communications, Université McGill, à titre personnel): Merci, monsieur. Merci encore de m'avoir invité.

Le 15 septembre, je me trouvais dans une salle à Washington. Bernie Sanders et Steve Bannon, aux côtés de dirigeants issus de tous les horizons politiques, lançaient des attaques véritablement cinglantes contre les entreprises qui développent l'IA. Comme l'a déclaré Bernie Sanders, le public n'a pratiquement pas eu son mot à dire dans la révolution de l'IA.

Lorsque la gauche et la droite s'accordent sur ce même constat, nous sommes face à une crise de légitimité politique qui, à mon sens, ne sera pas contenue au sud de la frontière.

L'année dernière, le Groupe de travail fédéral sur la stratégie en matière d'IA m'a demandé de formuler des recommandations sur la démocratie et l'IA. Mes recommandations ont défini trois priorités initiales: la sécurité des citoyens, notamment par la mise en place d'un organisme de réglementation indépendant et une conception adaptée à l'âge; l'intégrité de l'écosystème de l'information, notamment l'accès aux données pour les chercheurs; la légitimité démocratique, notamment les moyens de contester les décisions automatisées.

Il faut reconnaître que le gouvernement donne maintenant suite à de nombreux aspects de ce programme. La Loi sur les médias sociaux sécuritaires exigerait des services, y compris les agents conversationnels basés sur l'IA, une évaluation des risques et mettrait en place un organisme de réglementation indépendant et solide pour ces services. La Loi visant à protéger la vie privée des Canadiens à l'ère numérique donnerait aux Canadiens le droit d'obtenir une explication concernant les décisions automatisées importantes. Toutefois, à mon sens, ces projets de loi constituent une base, et le contexte de cette base a récemment évolué de trois manières importantes.

Tout d'abord, le débat public a radicalement changé. Le directeur général d'OpenAI, Sam Altman, a récemment affirmé que le monde devrait accepter que certaines choses négatives se produisent dans

l'intérêt de cette technologie. Les Canadiens s'inquiètent à juste titre de l'ampleur du pouvoir que nous cédon à une poignée de grandes entreprises. Les sociétés acceptent sans cesse des risques, mais c'est à nous qu'il revient de décider quels préjudices sont acceptables et qui doit subir les conséquences.

D'autre part, les menaces elles-mêmes ont évolué. Depuis juillet, une série de révélations ont mis en lumière l'ampleur des fuites et des piratages liés à l'IA, et les entreprises enquêtent désormais sur des dizaines de milliers d'autres incidents, y compris des tentatives visant des systèmes canadiens. Comme l'a dit David Robinson, l'un des architectes du cadre de sécurité d'OpenAI, la semaine dernière, lorsqu'il a remis sa démission, il est un fait que nous avons maintenant des systèmes qui se situent véritablement à la limite de notre capacité à comprendre et à contrôler ce qu'ils font.

Au-delà de ces incidents ponctuels en matière de sécurité se trouve un autre type de risque, plus diffus, cumulatif et présent dans l'ensemble de notre écosystème de l'information. Comme mon collègue, M. Bridgman, vient de le décrire, notre observatoire a recensé une gamme beaucoup plus large de préjudices lors des élections au Québec et à l'approche du référendum en Alberta. Au cours des trois dernières semaines de la campagne électorale au Québec, 39 % des conseils de vote fournis par ChatGPT provenaient d'un seul site Web truffé d'erreurs, créé par un amateur, entièrement à l'aide de l'IA. Ces préjudices ont une incidence directe sur les institutions dont le Comité a la charge.

Troisièmement, et cela est sous-jacent à ces deux éléments, nos institutions démocratiques prennent du retard. Elles ont été conçues pour une politique plus lente qui fait plus de place aux délibérations, et le fossé entre ce que ces systèmes sont capables de faire et notre capacité de les diriger ne cesse de se creuser, à un moment où la confiance du public est en recul. Nous avons donc besoin, je pense, d'une stratégie bien plus large, visant ce que j'appellerais l'alignement démocratique.

L'alignement technocratique consiste à se demander si un système d'IA agit conformément à l'intention de ses concepteurs. L'alignement démocratique, c'est se demander s'il agit conformément à ce que les citoyens, par l'intermédiaire de leurs institutions démocratiques, ont décidé qu'il devait faire.

Ce programme repose sur trois piliers principaux.

Le premier est l'information du public. Nous ne pouvons pas réguler ce que nous ne voyons pas et ne comprenons pas, et cela suppose deux capacités. Un institut indépendant et doté de ressources suffisantes, spécialisé dans la sécurité de l'IA, devrait évaluer les risques que représentent pour notre sécurité et nos infrastructures critiques les systèmes avancés et de pointe. Un établissement de recherche indépendant, doté des moyens nécessaires grâce aux dispositions sur la transparence inscrites dans la Loi sur les médias sociaux sécuritaires, devrait étudier en continu la manière dont l'IA remodele notre Loi sur les médias sociaux sécuritairesociété démocratique.

Le deuxième élément est l'autorité publique. Les organes de réglementation doivent avoir le pouvoir d'enquêter, d'exiger des changements et d'imposer des sanctions, notamment l'obligation de signaler les incidents graves. Les pouvoirs publics devraient également assortir de conditions d'intérêt général les marchés publics liés à l'IA et les infrastructures informatiques qu'ils financent et soutiennent. C'est là notre levier d'action.

Le troisième aspect concerne la participation démocratique. Lorsque les pouvoirs publics prennent des décisions qui ont un impact profond sur la vie des citoyens, comme c'est le cas pour le déploiement de l'IA dans notre société, les citoyens doivent être vraiment consultés de manière véritable et par des moyens qui obligent les institutions à leur rendre des comptes. Les tensions qui s'intensifient aux États-Unis montrent ce qui se passe lorsque cette participation fait défaut.

● (1215)

Ce programme nécessite bien sûr une coordination aux niveaux tant national qu'international. Au Canada, cela suppose une stratégie horizontale en matière d'IA, relevant d'une instance centrale plutôt que des ministères. Sur le plan international, le premier ministre a fait valoir que les démocraties doivent développer l'IA tout en conservant le pouvoir de la régir. À l'heure où le monde démocratique se redéfinit, le Canada est bien placé, parmi les puissances moyennes, pour mener un programme démocratique en matière d'IA.

Les promesses de l'IA ne se concrétiseront que si les Canadiens lui font confiance, et ils ne lui feront confiance que si elle leur rend des comptes et sert leurs intérêts. C'est là, à mon sens, l'essence même de l'alignement démocratique.

Merci. Je me réjouis de pouvoir discuter avec vous.

Le président: Merci beaucoup.

[Français]

Monsieur Landry, vous avez la parole pour cinq minutes.

Jean-Noé Landry (directeur, Pôle de données fédérées, Institut de la résilience et de l'innovation urbaine, à titre personnel): Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de votre invitation.

Mon parcours m'a mené du soutien international à la démocratie dans plus de 15 pays et aussi à la tête du mouvement canadien des données ouvertes, puis à la gouvernance des données, et ensuite à la transformation numérique des institutions publiques. Aujourd'hui, je dirige un pôle canadien de données fédérées qui soutient le développement d'outils d'intelligence artificielle pour plusieurs municipalités d'un bout à l'autre du pays, notamment au Québec.

Au cours de ma carrière, j'ai vu des démocraties émerger et vaciller. Ce qui relie cette expérience à mon travail d'aujourd'hui, c'est la conviction que les citoyens doivent pouvoir comprendre les décisions publiques, les remettre en question et contribuer à les façonner. Cette conviction repose sur les principes fondamentaux du gouvernement ouvert: la reddition de comptes, la transparence ainsi que la participation citoyenne.

[Traduction]

Que faudrait-il pour que le Canada devienne la démocratie où l'IA renforce le plus la capacité des citoyens de demander des comptes au pouvoir? Je distingue trois priorités pour répondre à cette question: rendre l'information publique fiable, la mettre en réseau afin que les citoyens puissent scruter l'action du pouvoir, et développer la capacité de l'utiliser collectivement. Ces trois axes reposent tous sur un gouvernement ouvert.

Le Canada fait preuve d'un leadership solide en matière de transparence gouvernementale, notamment grâce au Partenariat pour un gouvernement ouvert. Nous nous sommes classés ex æquo à la première place parmi 30 gouvernements dans le rapport de 2018 sur

les chefs de file du Baromètre des données ouvertes, mais le maintien de ce leadership exige des efforts soutenus. En 2025, nous nous sommes classés 12^e sur 143 pays et territoires selon l'indice de transparence gouvernementale du World Justice Project. Bien que les classements diffèrent selon les méthodologies, l'indice OURdata de l'OCDE fait également état d'un recul. Notre score est passé de 0,60 en 2023 à 0,48 en 2025, ce qui est inférieur à la moyenne de l'OCDE.

Nous devons renouveler notre engagement au moment où s'ouvre l'ère de l'IA. Tout d'abord, une IA digne de confiance a besoin d'informations publiques que nous pouvons remettre en question et vérifier. Cela suppose la capacité de connaître l'origine des données de qualité et de savoir qui a produit le document et comment il a évolué. Le W3C PROV, par exemple, fournit des normes permettant de documenter l'historique. Les signatures cryptographiques permettent de vérifier l'origine et de déceler les altérations, mais ne peuvent pas établir la véracité des informations. Nous avons également besoin de versions archivées et d'historiques des corrections.

Ces pratiques aident le Parlement à examiner les éléments factuels sur lesquels reposent les décisions prises à l'aide de l'IA. Elles revêtent également une importance particulière lorsque les députés ont recours à l'IA, par exemple pour rédiger des discours ou pour correspondre avec leurs électeurs. Les députés restent responsables de la vérification, et le Parlement devrait définir des lignes directrices sur la divulgation d'une aide significative apportée par l'IA.

Deuxièmement, les informations ouvertes doivent pouvoir être utilisées à des fins de contrôle. Un contrat publié, par exemple, ne donne qu'une vision partielle de la situation si on ne peut pas l'associer à son fournisseur et à son propriétaire déclaré. Des identifiants communs, des documents lisibles par machine et des licences de réutilisation permettent d'établir ces liens. Il convient de combler les lacunes en matière d'acquisition, de propriété effective, de registres du commerce, de déclaration des avoirs et des intérêts des agents publics, ainsi que de données législatives.

L'IA pourrait aider les chercheurs et les vérificateurs à déceler les risques de conflit qui mériteraient une enquête humaine. Je soutiens le site openparliament.ca, car il est essentiel de rendre accessibles les informations parlementaires. L'IA pourrait s'appuyer sur ce travail pour aider les citoyens à suivre les amendements, à comparer les témoignages et à examiner les votes, en associant les réponses aux documents originaux.

Troisièmement, la transparence gouvernementale passe par la collaboration. Les institutions peuvent mettre en commun des normes et des outils tout en conservant l'intendance de leurs données. Des interfaces communes permettent aux systèmes d'échanger des informations. Le Parlement et les organes de contrôle ont besoin d'expertise pour évaluer ces outils, et la société civile devrait contribuer à les tester. La souveraineté en matière de protection de la vie privée et de données propres doit également guider ces travaux.

Le Canada peut relier ses engagements existants: l'IA pour tous, la Stratégie en matière d'intelligence artificielle pour la fonction publique fédérale et le Plan d'action national pour un gouvernement ouvert. Le registre de l'IA du Conseil du Trésor répertoriait, dès son lancement, plus de 400 systèmes répartis dans 42 institutions, allant de la phase d'exploration à celle du déploiement. Nous pouvons nous appuyer sur ce registre pour examiner les sources, les limites et les responsabilités. De même, les réformes relatives à la propriété effective prévues par le projet de loi C-42 offrent des possibilités d'exercice d'un meilleur contrôle des dépenses publiques. Le Comité peut transformer ces engagements en responsabilités claires et en améliorations mesurables en matière de contrôle démocratique.

Je conclus. La transparence gouvernementale doit être au cœur de la stratégie canadienne en matière d'IA, car elle donne aux citoyens les moyens de demander des comptes aux détenteurs du pouvoir.

[Français]

Merci beaucoup.

• (1220)

[Traduction]

Le président: Merci.

Nous allons suspendre la séance pendant une minute. Le troisième témoin est présent. Nous allons capter son signal audio.

Chers témoins, veuillez rester en ligne. Nous vous reviendrons dans un instant.

• (1220)

(Pause)

• (1220)

Le président: Nous revoici. Je souhaite la bienvenue au Dr Curraj, du Center Science and Innovation for Development.

Vous avez cinq minutes.

Erjon Curraj (doctorat, expert en matière d'intelligence artificielle et de transformation numérique, Center Science and Innovation for Development (SCiDEV)): Merci, monsieur le président, et mesdames et messieurs les députés. Merci de m'avoir invité.

Je m'appelle Erjon Curraj, je suis expert en intelligence artificielle et en transformation numérique chez SCiDEV, en Albanie. Entre autres travaux, j'ai contribué à l'élaboration d'une stratégie nationale albanaise en matière d'intelligence artificielle, dirigé des travaux en IA sur un plan régional pour les Balkans occidentaux et mené des actions dans les domaines de la transformation du secteur public, de la cybersécurité, des droits numériques, de la recherche et de l'exercice d'une surveillance par la société civile.

Le message principal que je souhaite vous transmettre à vous tous, c'est que le Parlement doit se doter des moyens nécessaires pour utiliser l'IA, mais qu'il doit en même temps être en mesure d'en assurer la surveillance. C'est le problème de l'œuf et de la poule.

L'IA peut aider le Parlement à comparer les textes législatifs, à examiner les témoignages, à suivre les travaux des commissions gouvernementales, à rendre l'information plus accessible dans les deux langues officielles — ainsi que dans les langues autochtones — et à mobiliser les citoyens à plus grande échelle. Il existe différentes approches, et elles ne se limitent pas à ce qui existe ac-

tuellement. Il faut savoir innover. Comment pouvons-nous amener davantage de citoyens à s'exprimer de leur propre voix?

Bien utilisée, l'IA peut renforcer la capacité constitutionnelle du Parlement, plutôt que seulement accélérer et faciliter l'administration. Elle peut apporter des transformations, ce dont je suis spécialiste, mais cela crée également un dilemme démocratique. Si le Parlement dépend de systèmes qu'il ne peut ni contrôler, ni remettre en question, ni remplacer de manière adéquate, l'instrument destiné à renforcer son propre contrôle risque lui-même d'affaiblir ce contrôle. Il y a là un cercle vicieux. Si l'IA devient l'un des gardiens du Parlement, alors qui sont les gardiens de l'IA? La spirale est sans fin.

La situation est sans précédent. Il faut plusieurs niveaux de contrôle et de protection. Bien sûr, des êtres humains doivent être présents, mais qui contrôle les êtres humains chargés de contrôler l'IA? Qui contrôle l'IA qui contrôle les humains? C'est ainsi que cela doit fonctionner. C'est un sujet complexe, mais avec une mise en œuvre et une conception correctes, nous trouverons enfin la solution à ce problème colossal auquel tous les gouvernements — et pas seulement eux — sont actuellement confrontés.

La réponse ne réside pas dans un simple algorithme de plus. Il faut un système pluriel, complexe, avec des agents qui ont des comptes à rendre, des institutions indépendantes, des données fiables, une technologie vérifiable, une participation citoyenne et de vrais moyens de contester et de faire corriger des éléments. C'est la mise au point dont j'ai déjà parlé.

Cela est important, car les capacités technologiques évoluent plus rapidement que la capacité d'adaptation de bien des institutions. Ce problème se manifeste dans le cadre d'une adoption progressive et linéaire de l'IA. La technologie évolue de manière progressive, tandis que les personnes, la gouvernance et les institutions évoluent de manière linéaire. Nous ne parvenons pas à rattraper notre retard ni à rester en phase.

L'IA peut réduire le coût de l'usurpation d'identité, de la manipulation, de la fraude, de l'influence dans le cyberspace et de la communication politique synthétique. Certains risques seront et sont déjà immédiats. D'autres se manifesteront à un stade ultérieur, mais ils ne manqueront pas d'apparaître. Ils sont à nos portes. La dépendance à l'égard d'un fournisseur unique, la perte progressive des compétences des institutions, la normalisation de la surveillance — qu'on observe du moins dans ma région — ou encore une dégradation de l'environnement informationnel qui ne devient visible que...

• (1225)

Le président: Je suis désolé. Attendez un instant. Nous avons un rappel au Règlement.

[Français]

Christine Normandin: Monsieur le président, l'interprète nous signale qu'il n'a pas reçu le texte du témoin. Je comprends que le travail d'interprétation est beaucoup plus difficile dans le contexte où le témoin lit un texte.

[Traduction]

Erjon Curraj: Je vous l'ai déjà envoyé. Auriez-vous l'obligeance de vérifier?

Le président: J'ai bien reçu le texte, mais vous vous en écarter un peu, et ce n'est pas grave. Vous pouvez dire ce que vous voulez. Il doit vous rester environ une minute, mais pourriez-vous ralentir un peu le débit, s'il vous plaît?

Erjon Curraj: Merci, monsieur. Je vais essayer.

La question est importante, car les capacités technologiques évoluent plus rapidement que la capacité d'adaptation de bien des institutions. L'IA peut réduire le coût de l'usurpation d'identité, de la manipulation, de la fraude, de l'influence dans le cyberspace et de la communication politique synthétique. Certains risques sont immédiats. D'autres se manifesteront à un stade ultérieur: la dépendance à l'égard d'un fournisseur unique, la perte progressive des compétences des institutions, la normalisation de la surveillance ou encore une dégradation de l'environnement informationnel qui ne devient visible que pendant une élection ou une crise.

Je qualifie cela de « déficit de sécurité démocratique ». Une de mes recommandations porte là-dessus. Lorsque l'adoption d'une mesure progresse plus rapidement que le contrôle institutionnel, le système peut sembler efficace dans l'immédiat, alors que les coûts accrus seront répercutés plus tard sur les citoyens dans de nouvelles institutions. C'est pourquoi, du point de vue de l'Albanie et des Balkans occidentaux, je voudrais vous donner une leçon pratique: l'ambition sans architecture s'effondre rapidement, et...

• (1230)

Le président: Je dois vous interrompre.

Je suis désolé, mais vous avez légèrement dépassé votre temps de parole. Vos arguments sont excellents, et les membres vont maintenant vous poser des questions.

Nous allons maintenant passer aux questions, en commençant par M. Calkins, qui aura six minutes.

Blaine Calkins: Merci, monsieur le président.

Je m'adresse d'abord à M. Owen.

Pourriez-vous revenir sur ce que vous avez dit dans votre exposé liminaire à propos de l'utilisation par le public d'un agent conversationnel basé sur l'IA pour savoir pour qui voter? Ai-je bien compris? Est-il exact que 39 % des réponses provenaient du site d'un amateur, créé par l'IA?

Pourriez-vous donner de plus amples explications?

Taylor Owen: Oui. Il s'agit d'une étude menée par mon collègue Aengus Bridgman, que vous venez d'entendre. C'est un audit portant sur l'utilisation des systèmes d'IA à l'approche des élections au Québec. On a vérifié tous les principaux agents conversationnels à la recherche d'informations sur les élections: où voter, pour qui voter, les programmes des candidats, l'emplacement des bureaux de vote, etc.

En partie parce que les publications journalistiques québécoises se sont désindexées des agents conversationnels, il n'y avait pas beaucoup d'informations sur les élections assimilables par les modèles de pointe au moyen de ce qu'on appelle la RAG, c'est-à-dire la génération augmentée de récupération. Ces informations ne figuraient pas dans leurs données d'apprentissage. En conséquence, ces modèles ont fait appel à Internet pour chercher des informations qui semblaient fiables. Il s'avère qu'il existe un site appelé LeQuébec-Vote.ca qui est apparu à plusieurs reprises dans les résultats de notre audit. Nous avons utilisé nos propres agents d'IA pour interroger les systèmes d'IA. Les résultats recueillis renvoyaient vers ce

site unique, dont les chercheurs n'avaient jamais entendu parler auparavant. Nous l'avons examiné. Il avait été créé deux semaines plus tôt. Il semblait avoir été entièrement conçu par Claude.

Cette affaire a ensuite fait l'objet de quelques articles. Il s'est avéré qu'il s'agissait simplement d'une personne qui cherchait à montrer qu'il pouvait créer des sites Web. Il s'est essayé à cela et a laissé le site en ligne pendant la période précédant les élections. Il n'y avait rien de particulièrement malveillant dans les agissements de cette personne, dans la conception des agents conversationnels ou dans le fait que les éditeurs aient eux-mêmes procédé à leur désindexation. Il s'agissait simplement d'un concours de circonstances qui a vraisemblablement conduit un grand nombre de personnes à recevoir de fausses informations sur les élections.

Cela met en lumière certaines réalités de cet écosystème dans lequel nous vivons aujourd'hui. Il ne s'agit pas nécessairement d'acteurs malveillants qui veulent ébranler nos institutions démocratiques — bien que ce puisse également arriver, puisque cela révèle la vulnérabilité inhérente au système. Cependant, le fonctionnement du système — en tout cas dans ce cas précis — n'est pas conforme à nos intérêts démocratiques.

Voilà ce que j'ai voulu dire.

Blaine Calkins: Merci. C'est un peu effrayant, mais je comprends.

Taylor Owen: C'est déstabilisant, c'est sûr. Aucun doute.

Blaine Calkins: Oui. Si cela peut arriver par accident, imaginez ce qui pourrait arriver, en théorie, si quelqu'un agissait de propos délibéré...

Taylor Owen: C'est précisément la question qu'il faut se poser de toute urgence.

Blaine Calkins: Je m'adresse maintenant à M. Curraj.

L'Albanie et, d'une manière générale, un certain nombre de petits pays européens ont très rapidement adopté l'IA dans leurs parlements et leurs gouvernements. Sauf erreur, vous avez dit que la fraude était l'une des raisons pour lesquelles vous avez adopté cette technologie.

Pourriez-vous préciser ce que...? Est-il vrai que vous n'avez pas de ministre chargé de l'IA, mais un ministre qui n'est autre que de l'IA? Ai-je bien compris?

Erjon Curraj: Oui, c'est exact. L'année dernière, lors de la formation du gouvernement, ce fut la surprise totale qu'un des nouveaux membres du gouvernement soit un ministre issu de l'IA. Ce fut une surprise. La nouvelle a fait le tour du monde. C'est une première mondiale.

Le fait est qu'à l'heure actuelle, l'initiative ne repose pas sur les fondements nécessaires à la création d'un tel ministre selon une grande conception innovatrice. Ce projet a été lancé sur la base de certains aspects techniques. Au départ, il s'agissait simplement d'un agent conversationnel fondé sur l'IA. Son rôle principal en tant que ministre virtuel consistait à superviser la passation des marchés publics, car c'est là un des principaux secteurs où sévit la corruption. À l'heure actuelle, c'est de ce côté qu'il intervient.

• (1235)

Blaine Calkins: Comment s'est déroulée l'expérience? C'est justement ce que je voulais aborder. Qu'en est-il, sur le plan de la corruption et de la fraude? Que donne la présence d'un vrai ministre virtuel et doté d'une intelligence artificielle dans le processus décisionnel du gouvernement?

Erjon Curraj: Le volet technique est actuellement en place. Le gouvernement a annoncé que la première phase d'essais aurait lieu d'an prochain. Le travail est amorcé.

Du point de vue de la société civile et des groupes de réflexion, nous nous sommes beaucoup interrogés sur la manière de décrire ce processus de formation des modèles axé sur les données gouvernementales. Comment éviter de reproduire les mêmes erreurs liées à la corruption si on entraîne le modèle au moyen de données existantes, si ces données sont déjà corrompues? Les problèmes de cette nature existent déjà. Ils sont cachés. Ils n'ont pas été éliminés.

Nous sommes ici pour trouver une façon d'aider le gouvernement à prendre une mesure tout aussi audacieuse et à concrétiser cette initiative sans les lacunes qu'on y trouve actuellement: absence de gouvernement en place, absence de procédures et absence de la transparence nécessaire.

Nous savons certes que l'argument avancé est que nous éviterons la corruption, mais comme je l'ai demandé dans mon allocution, comment pouvons-nous l'éviter si le système que vous mettez en place pour lutter contre la corruption n'est pas lui-même transparent et responsable...

Le président: Merci beaucoup. Je suis désolé de devoir vous interrompre.

C'est maintenant au tour de Mme Vandenberg qui dispose de six minutes. Allez-y, madame.

Anita Vandenberg (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Je vous remercie.

Je remercie sincèrement tous les témoins de leur contribution aujourd'hui. Nous apprenons beaucoup de choses et nous avons probablement plus de questions à leur poser qu'au début.

Je vais commencer par vous, monsieur Landry, parce que vous avez un point de vue unique. Vous travaillez actuellement sur la gouvernance ouverte et sur une plateforme de données d'intérêt public. Vous avez également dit précédemment avoir travaillé à l'international avec des organisations comme le National Democratic Institute, dans le cadre de projets de développement démocratique dans divers pays. Vous avez parlé de 12 pays, je pense.

Habituellement, quand des démocraties travaillent ensemble et renforcent leurs capacités, c'est parce qu'il existe déjà un ensemble de pratiques exemplaires, mais dans ce domaine, aucun pays ne dispose de pratiques exemplaires dont nous pouvons nous inspirer. Au sein de notre Parlement et même parmi les députés, il n'existe certainement pas de véritables pratiques. Chacun travaille de son côté et il n'y a pas nécessairement de partage.

Pouvez-vous nous expliquer comment les démocraties devraient collaborer et échanger des renseignements? Prenons, par exemple, ce qui se passe en Albanie et ici; y a-t-il un moyen d'aider le Canada à contribuer à cet effort? De plus, quelles leçons pouvons-nous tirer des expériences d'autres démocraties et parlements dans le cadre de notre travail?

Jean-Noé Landry: Il est vrai que votre mandat porte sur les institutions démocratiques canadiennes. Ce que je veux souligner aujourd'hui, c'est que, compte tenu du recul de la démocratie dans le monde ainsi que des compressions importantes de l'aide internationale provenant des États-Unis en faveur de la démocratie dans le monde, un écart énorme est en train de se creuser à l'échelle internationale, ce qui donne au Canada l'occasion de montrer l'exemple.

Certaines des observations que j'ai faites au sujet de ce que nous pourrions qualifier de gouvernement ouvert de la prochaine génération, qui établit un lien entre l'approvisionnement, la propriété, le financement politique, les documents parlementaires... tout cela doit être fait et se concrétiser ici au Canada dans le cadre de l'édification du pays et de l'atteinte de ses propres priorités stratégiques.

Parallèlement, il existe un réseau assez important de Canadiens qui œuvrent depuis longtemps à l'appui à la démocratie à l'échelle internationale, je dirais depuis près de 20 à 30 ans. Il s'agit là de ressources humaines et de capacités techniques inexploitées qui pourraient être mises à profit. J'ai l'impression que c'est pratiquement un élément manquant dans la politique étrangère du Canada en matière de réorientation économique claire et de multilatéralisme. Il existe actuellement un vide que le Canada pourrait combler en montrant comment cela peut être fait ici même, chez nous, tout en soutenant certains de ses engagements à l'échelle internationale et en nouant de nouveaux partenariats.

Je suis sincèrement convaincu qu'en collaborant avec les Canadiens qui sont actifs à l'étranger et avec des organisations locales qui comprennent mieux leur contexte, nous pourrions mettre à profit notre propre expertise pour favoriser une meilleure compréhension de la cartographie des influences et des relations de pouvoir au niveau local, ce qui pourrait également être utile à notre service extérieur lors de ses déploiements à l'étranger.

• (1240)

Anita Vandenberg: Pour revenir à notre Parlement, le Canada est un chef de file en matière de gouvernement ouvert, et c'est justement l'un de vos domaines d'expertise. Vous avez parlé de transparence. J'aimerais examiner de plus près ce que cela signifie pour un député.

Par exemple, supposons qu'un membre de mon personnel utilise les points de discussions que nous recevons de notre parti, qu'il les saisisse dans ChatGPT et lui demande de rédiger une réponse à un courrier. J'interviens ensuite en disant que je ne suis pas vraiment d'accord avec ce que fait le gouvernement et je demande s'il est possible de modifier le texte en supprimant ceci ou en ajoutant cela? Cela signifie-t-il que les messages que j'envverais seraient alors transparents pour mes électeurs?

Nous pouvons tous comprendre que cela pourrait être plutôt délicat dans un contexte politique, car nous évoluons dans un environnement partisan où nous ne serions pas forcément en mesure de révéler la totalité de ces différents messages. En quoi cela serait-il transparent? Comment cela se traduirait-il concrètement?

Jean-Noé Landry: Dans cet exemple, la notion de gouvernement ouvert est en fait très utile. Nous pouvons parler de transparence, ce qui exige que l'accès à l'information et aux données doit, par défaut, être largement ouvert.

Je pense que vous faites allusion à l'aspect « responsabilisation » d'un gouvernement ouvert, qui exige la traçabilité des documents et les éléments d'information qui ont été utilisés pour alimenter le modèle, des modifications apportées au fil du temps et du lien entre chaque explication et un document particulier. Il s'agit vraiment du contexte dans lequel s'inscrit l'utilisation de l'intelligence artificielle afin que nous puissions renforcer la littératie numérique et la maîtrise de l'IA en fournissant davantage de contexte sur la manière dont celle-ci est utilisée. Nous devons donc ouvrir la boîte noire de l'IA dans l'intérêt public.

À mesure que nous utilisons les outils d'IA et que nous comptons sur eux pour accroître l'efficacité du fonctionnement du Parlement et de nos relations avec les électeurs, je crois que nous devons revoir la façon dont nous présentons, contextualisons et expliquons le rôle de l'IA dans l'établissement de ces relations, ce qui pourrait fondamentalement accroître la confiance dans nos institutions politiques et autres au Canada.

Le président: Merci beaucoup.

Je vois une main levée, mais il revient aux députés de décider s'ils vous poseront des questions ou non.

[Français]

Madame Normandin, vous avez la parole pour six minutes.

Christine Normandin: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie l'ensemble des témoins de leurs remarques.

J'aimerais poser une longue question et l'adresser principalement à MM. Owen et Landry.

On sait que le Parlement va bientôt se pencher sur le projet de loi C-34, qui va encadrer entre autres l'utilisation des robots conversationnels dans un contexte où il peut y avoir du contenu préjudiciable. On vous a entendu beaucoup parler du contenu politique qui peut être utilisé par les robots conversationnels. Évidemment, ce n'est pas considéré comme du contenu préjudiciable, mais on comprend d'après vos témoignages qu'il y a malgré tout un risque pour la démocratie.

J'aimerais vous entendre nous parler des solutions et de la manière dont on devrait considérer certaines d'entre elles. Je me dis que si on empêche les robots conversationnels de parler de politique, on empêcherait par exemple qu'ils utilisent les données ouvertes, comme M. Landry le mentionne, pour rendre le gouvernement responsable.

Est-ce qu'on ne devrait pas du tout considérer la réglementation comme une avenue? Est-ce qu'on devrait réglementer pour limiter les sources auxquelles les robots conversationnels ont accès pour donner de l'information?

De façon générale, j'aimerais vous entendre nous parler des pistes de solutions ou des angles à analyser si on devait encadrer ou pas l'intelligence artificielle et les robots conversationnels dans un contexte politique.

Jean-Noé Landry: Je vous remercie de la question.

Je vais répondre en premier si vous me le permettez, monsieur Owen.

Pour moi, il y a différentes dimensions à cette question. Une des composantes qui m'interpelle par rapport à mon expertise, c'est de pouvoir non seulement retracer les sources d'informations et de

données qui font partie de ce processus, mais aussi l'expliquer ensuite.

Il faut vraiment se mettre dans la peau des gens à qui on donne de l'information à propos de l'information. Il y a donc tout un autre niveau de littératie numérique qui sera engendré, et c'est la raison pour laquelle je pense qu'une composante principale de la politique et de la stratégie en matière d'intelligence artificielle est « L'IA pour tous ».

D'accord, c'est bien, mais on est encore en train de développer des compétences de littératie numérique sur des données et on n'a pas encore atteint les seuils nécessaires pour pouvoir vraiment avoir une mise à niveau, si on veut, de l'ensemble de la population pour comprendre l'écosystème très complexe des données. Maintenant, on embarque dans une autre couche qui avance vraiment très rapidement.

Je pense qu'il faut pouvoir prendre le temps de mieux expliquer, de donner plus de contexte, de mettre l'accent sur les métadonnées et, ensuite, de vraiment accompagner les gens. C'est la culture démocratique par le truchement de l'engagement citoyen et de l'usage de l'intelligence artificielle.

C'est comme s'il fallait ralentir en même temps qu'on accélère avec les processus qu'on souhaite optimiser.

• (1245)

Christine Normandin: Monsieur Owen, voulez-vous répondre à la question?

Taylor Owen: Oui, merci.

[Traduction]

Pour vous donner un peu de contexte, j'ai fait partie du groupe d'experts sur la sécurité en ligne qui s'est penché pendant plusieurs années sur le projet de loi C-34. L'un des défis de ce processus est que ces technologies ont évolué beaucoup plus rapidement que le processus législatif, c'est le moins qu'on puisse dire. Cela signifie qu'à cette étape du projet de loi, il y a six mois, au moment où le gouvernement rédigeait la dernière version du texte, les agents conversationnels étaient une technologie qu'il semblait logique d'inclure. Il y a eu de nombreux débats au sein du groupe d'experts sur les répercussions de leur inclusion, sans parler des produits de médias sociaux qui avaient été envisagés à l'origine pour ce système, mais les agents conversationnels ont finalement été intégrés pour certains éléments.

Cela soulève toutefois des questions qui sont directement liées à la vôtre concernant la désinformation politique. L'une d'elles est la suivante: les agents conversationnels constituent-ils toujours la bonne catégorie ou le bon espace de stockage, six mois plus tard? Je n'en suis pas sûr. Quand nous avons vérifié les systèmes d'IA, notamment pour les sept préjudices prévus dans le projet de loi... Le projet de loi repose sur ces sept catégories de contenus préjudiciables. Nous avons vérifié tous les principaux agents conversationnels de pointe à cet égard. Nous avons obtenu des réponses très différentes selon que nous utilisions l'interface web de l'agent conversationnel ou le harnais, qui est un système agentique, ou que nous accédions directement à l'interface de programmation du modèle, ce que font de nombreux produits.

Même aujourd'hui, quand nous parlons des systèmes d'IA qui seront intégrés au projet de loi C-34, quand le Comité en sera saisi, peut-être cet automne, je pense qu'il y aura une discussion pour déterminer si l'appellation « agent conversationnel » est la bonne définition de l'inclusion, parallèlement aux médias sociaux. C'est un élément parmi d'autres.

Deuxièmement, il faut se demander comment traiter la désinformation politique et le contenu politique. Il est important de signaler que la désinformation et la désinformation ne constituent pas une catégorie de préjudice. Je crois comprendre que ce n'est pas intentionnel, car cela place l'organisme de réglementation dans une position qui l'oblige à se prononcer sur des actes politiques. Parmi les leçons que nous avons tirées des pays qui ont tenté de le faire, c'est que, premièrement, cela ne fonctionne pas très bien et, deuxièmement, cela suscite beaucoup de préoccupations légitimes au sujet de l'application excessive de la réglementation de la parole.

Il ne s'agit donc pas d'une catégorie de préjudices. Cela dit, je pense qu'il y a probablement deux choses que vous pouvez faire à cet égard.

La première, c'est la disposition sur la transparence contenue dans le projet de loi. Le simple fait que des entreprises soient tenues de fournir à des chercheurs indépendants et à des organisations de la société civile un assez large éventail de données sur les utilisateurs et leurs activités, tant sur les systèmes d'IA que sur les médias sociaux, fera en sorte qu'une grande partie de ces problèmes seront révélés publiquement. La transparence sera donc une mesure.

La deuxième concerne les élections. Cela doit presque certainement se faire par le biais de la loi électorale. À mon avis, nous acceptons des limites très strictes à la liberté d'expression pendant cette brève période de prise de décisions et de délibérations démocratiques, et je crois qu'il faudra inclure les agents conversationnels. Quel genre de discours issus des systèmes d'IA allons-nous permettre pendant nos élections? Il est possible de légiférer en la matière.

• (1250)

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Moore qui dispose de cinq minutes. Allez-y, monsieur.

L'hon. Rob Moore: Je vous remercie, monsieur le président.

Monsieur Owen, vous pouvez poursuivre sur le même thème, parce que ma question porte sur le lien entre la sûreté et la sécurité par rapport à la censure. Où se trouve la limite? Les discussions que nous avons ici sont bien entendu assez préliminaires, mais comme nous abordons brièvement l'interaction entre ces deux aspects, pouvez-vous nous dire où se situe la limite et où elle devrait se situer en matière de censure des opinions politiques ou autres...

Taylor Owen: Cette préoccupation est omniprésente dans toutes les discussions sur la réglementation en particulier, et elle doit l'être.

Le projet de loi C-34 gère ce compromis en disant que seuls deux types de discours devront être retirés, soit les images intimes non consensuelles partagées sans consentement et le matériel d'exploitation sexuelle d'enfants. Le projet de loi dit que pour ces deux catégories de contenu, nous n'avons en fait aucune préoccupation concernant les discours limites ni une restriction excessive du contenu qui s'apparente à ces deux catégories. Selon moi, c'est la

bonne décision à prendre. Je pense que nous pouvons convenir que ces contenus sont suffisamment graves de sorte que ceux qui seraient susceptibles d'être interprétés à tort comme tels seraient probablement acceptables, avec une importance un peu exagérée dans notre réglementation.

Quant à tous les autres types de discours énumérés dans les sept types de contenu préjudiciable dans le projet de loi, leur retrait n'est pas obligatoire. La seule exigence est d'évaluer les risques liés aux incitations et à la manière dont la structure et la conception du système pourraient favoriser ce type de contenu, puis de faire preuve de transparence quant aux conclusions tirées. C'est tout. Il n'y a aucune obligation de retrait. Cela veut dire qu'une grande partie de ces discours malveillants ira en augmentant. Je ne devrais pas dire « discours malveillants ». C'est un jugement qualitatif. Dans ces sept catégories, il y aura encore pas mal de discours préjudiciables. Ils ne seront peut-être pas amplifiés par les algorithmes qui alimentent le système, ni surreprésentés dans le clavardage, maintenant que des agents conversationnels générés par l'IA y ont été intégrés.

Est-ce que cela crée un juste équilibre? Je ne sais pas. Vous avez raison de dire qu'il s'agit d'un compromis. C'est ainsi que le projet de loi cherche à les équilibrer.

L'hon. Rob Moore: Je pense en particulier au langage entourant la cohésion sociale et à la programmation de l'IA qui va analyser ce qui contribue à cette cohésion sociale. Qu'est-ce qui influe sur la cohésion sociale? Quelle valeur attribuons-nous à cela? Comme vous venez de le dire, cela va influencer le type d'information qu'une personne reçoit ou auquel elle a accès. La qualité ou le parti pris de cette information dépendent des données qui ont servi à la programmation initiale de l'IA.

J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

Taylor Owen: Il y a deux choses à retenir.

Premièrement, à ma connaissance, rien n'incitera les entreprises qui développent des agents conversationnels à influencer le discours sur la cohésion sociale. Il est seulement concernant les sept catégories de contenu préjudiciable.

Deuxièmement, je pense qu'il y a une différence entre le discours généré par un produit et les propos tenus par une personne. Je ne suis pas certain que le projet de loi arrive bien à faire la distinction entre les deux. Je pense que le public n'a pas saisi cette distinction non plus. Ce ne sont pas de vraies personnes qui nous parlent, ce sont des produits commerciaux qui génèrent un contenu en réponse à une demande que nous lui adressons. À mon avis, cela exige une compréhension différente des droits d'expression.

C'est une question à laquelle toutes les sociétés démocratiques sont actuellement confrontées, à savoir quels droits et obligations nous attribuons à des produits qui agissent comme des acteurs au sein de notre système démocratique. Ce sont des produits.

• (1255)

L'hon. Rob Moore: Monsieur Curraj, vous avez dit à deux reprises que la surveillance normalisée est un risque.

Pouvez-vous nous parler brièvement de votre expérience? Pouvez-vous nous donner rapidement un ou deux exemples des dangers que pose la normalisation de la surveillance?

Erjon Curraj: Je vous remercie pour votre question.

Quand toutes ces données sont accessibles, ce problème est très important à plusieurs égards. Le premier niveau est celui des citoyens. Les citoyens doivent prendre conscience de la valeur de la vie privée et des données personnelles. Lorsque cette vigilance n'est pas suffisamment outillée, toute manipulation de ces données ou toute utilisation à mauvais escient des données par des acteurs gouvernementaux ou non gouvernementaux finit par être considérée comme normale. Les gens n'y sont plus sensibles. C'est là le premier point.

Dans notre région, nous avons été témoins de plusieurs cyberattaques et fuites de données personnelles. Au début, les gens sont plutôt mécontents et se sentent vulnérables. Après la deuxième ou la troisième fois, ils finissent par s'y habituer et ne ressentent plus rien. Ils finissent par penser que les données personnelles et l'utilisation qui en est faite n'ont plus d'importance.

Le problème, c'est...

Le président: Je m'excuse de devoir vous interrompre. Nous avons largement dépassé le temps alloué à M. Moore.

Nous allons maintenant accorder cinq minutes à M. Caley. C'est à vous.

Braeden Caley: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vais peut-être commencer par M. Owen et revenir là où nous en étions avec votre collègue. J'ai été étonné de vous entendre parler d'« alignement démocratique ». Je vais m'attarder sur ce point et sur la manière dont nous pouvons garantir que ces modèles et outils, dans leur utilisation et leurs interactions avec les processus démocratiques, soient conformes à nos principes démocratiques. La question que je posais tout à l'heure à votre collègue portait davantage sur la manière dont nous pourrions, ou devrions, intégrer ultérieurement dans la loi électorale une partie de l'excellent travail réalisé sur les hypertrucages afin de garantir l'objectivité ou l'exactitude des informations relatives aux élections en général. Je suis curieux de savoir si vous avez quelque chose à ajouter à ce sujet.

Je suis également intrigué par la remarque que vous venez de faire concernant les différents droits, ou du moins la manière dont ces droits s'appliquent à ce qui relève du commentaire direct fait par un être humain dans un espace en ligne. Vous vouliez peut-être dire par là que c'est un agent, ou l'agent d'un agent, qui élabore ce discours et le fait ensuite passer par plusieurs niveaux supplémentaires afin de lui donner un semblant d'autonomie, mais qui, dans le processus de création, a commencé par une forme d'intervention humaine.

Comment tenir compte de cela dans l'un des aspects les plus cruciaux de la gouvernance de notre démocratie, à savoir comment tenir compte des coûts au cours de cette brève période dont vous avez parlé? Les données en général ont été considérées, pour de nombreuses et excellentes raisons, comme n'ayant aucune valeur intrinsèque dans notre législation électorale. Au fur et à mesure que les modèles sont entraînés, je pense qu'une question intéressante se pose quant à la manière dont ces éléments sont pris en compte au cours de ces périodes rigoureusement réglementées.

Taylor Owen: Ce sont deux excellentes questions. Incidemment, bienvenue au Parlement.

Braeden Caley: Merci.

Taylor Owen: En ce qui concerne votre dernière question, je pense qu'on ne devrait pas leur accorder de droits. Les droits sont réservés aux personnes. Cela ne signifie pas que nous ne devrions

pas prendre en compte les rôles qu'ils jouent dans la société ni les effets que leurs actes de parole ont sur notre société, mais je ne pense pas qu'ils devraient avoir des droits. Selon moi, il serait plus juste de considérer que ce sont leurs concepteurs qui devraient être tenus responsables de leurs actes et de leurs propos. Dans la plupart des cas, cette responsabilité ne doit pas incomber à l'agent ni même à la personne qui le dirige, bien qu'il existe quelques exceptions à cette règle. À mon sens, cette responsabilité doit clairement incomber à l'entité, la personne ou l'entreprise qui conçoit le produit intervenant dans notre société.

Cela nous amène à une question importante sur la nature de ce mécanisme de responsabilité. S'agit-il d'une obligation? D'une infrastructure réglementaire? De quoi s'agit-il exactement? Je pense que nous sommes en plein cœur de cette réflexion. Nous n'en sommes certainement pas encore au bout.

En ce qui a trait à l'information électorale, la fiabilité de l'information diffusée durant une campagne électorale est une question qui revêt une importance capitale dans notre loi électorale. Le problème, c'est que nous avons toujours vérifié la fiabilité de l'information diffusée par des systèmes qui ne fournissent plus la majeure partie du contenu que nous consommons lors d'une élection. Il y a manifestement un décalage ici. Disons-le clairement, nous réglémentons le discours d'acteurs politiques dûment inscrits et d'organes de presse dont les contenus ne sont pas consultés. L'une des conclusions frappantes de l'étude menée en Alberta que nous venons de publier est que 80 % du discours en ligne concernant le référendum provenait de 112 influenceurs, dont aucun n'était journaliste.

Durant une campagne électorale, si nous réglémentons la liberté d'expression en fonction de la responsabilité des journalistes et des organisations inscrites établies, nous ne nous attaquons pas aux sources d'information des citoyens, encore moins aux systèmes d'IA qui les produisent. Il faut changer la donne à cet égard. Les influenceurs et les systèmes d'IA doivent être intégrés à notre réflexion sur ce que nous jugeons acceptable ou non durant une période électorale.

Comment y arriver? C'est une autre histoire. C'est très compliqué. Je dirai seulement que ce sont des systèmes complexes. Les éditeurs de presse québécois ont retiré, à juste titre, leurs contenus du système d'alimentation des modèles d'IA, en partie parce qu'une de nos études a montré que l'entraînement des quatre modèles était fortement influencé par le journalisme canadien — du journalisme canadien volé. Ils ont le droit de le faire, mais cela a eu pour conséquence que les utilisateurs de ces systèmes obtenaient de l'information moins fiable que si leur contenu journalistique avait été présent dans les résultats des modèles. Il n'est pas facile de répondre à cette question.

• (1300)

Le président: Je suis désolé de devoir vous interrompre. Je m'en excuse.

[Français]

Madame Normandin, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Christine Normandin: Merci beaucoup, monsieur le président.

J'ai encore une question pour MM. Owen et Landry.

Monsieur Owen, dans vos remarques d'ouverture, vous avez parlé de l'importance de la participation démocratique.

Monsieur Landry, vous avez parlé de la capacité, s'ils le souhaitent, des citoyens à utiliser l'intelligence artificielle pour naviguer dans les données gouvernementales et rendre le gouvernement responsable. Si l'être humain, en amont, était plus impliqué, on aurait peut-être moins besoin de la discussion d'aujourd'hui sur la manière de contrôler l'intelligence artificielle.

J'aimerais savoir si vous avez l'impression que la population a un intérêt à mieux comprendre ce qui se passe avec l'intelligence artificielle et si vous pensez qu'elle s'y intéresserait davantage si on lui donnait de meilleurs outils pour le faire.

Jean-Noé Landry: Il y a certainement un intérêt. Il y a aussi beaucoup de crainte, de peur et un manque d'information relativement à la façon dont ces systèmes fonctionnent. On est encore dans une opacité qui est difficile à discerner et qui génère beaucoup d'incertitude. En ce qui concerne l'importance de la participation citoyenne, il faut aussi oser mettre en place des structures consultatives avec la société civile, avec des citoyens, pour apporter leur regard dans ces conversations.

Il est bien d'avoir des comités d'experts provenant de l'industrie, parce que ceux-ci développent des produits qu'on utilise, qu'on veut acheter, qui sont mis à l'échelle, qui sont canadiens, etc., mais c'est une tout autre conversation à avoir avec des citoyens autour de la table lorsqu'il faut les impliquer. C'est du travail que je fais moi-même en développant des systèmes d'intelligence artificielle pour imaginer des outils pour des municipalités. Si on travaille avec des gouvernements, il faut aussi mettre des structures de gouvernance humaines qui facilitent ce type de dialogue, qui vont animer ce genre de discussion. Il faut prendre en compte les écarts de pouvoir, le langage utilisé, et même l'accessibilité des termes qui sont facilités. Ce n'est pas facile, mais cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas le faire.

Il y a une obligation d'avoir des comités de citoyens. Il existe toutes sortes de structures, alors on peut innover dans cet espace d'engagement et de participation citoyenne. Il y a vraiment de très bonnes occasions de piloter des processus qui vont impliquer des gens qui ne sont pas nécessairement dans l'industrie des technologies, mais qui sont ancrés fermement dans la culture démocratique canadienne.

• (1305)

Le président: Merci beaucoup.

[Traduction]

C'est maintenant au tour de Mme Block qui ne doit pas dépasser cinq minutes. Allez-y, madame.

Kelly Block: Merci beaucoup, monsieur le président. Je vais respecter cette consigne. Dans le cas contraire, je suis certaine que vous me le ferez savoir.

J'adresse ma première question à M. Owen.

Dans notre premier groupe de témoins, M. Khan a fait remarquer que le flux d'information généré par l'IA sur Internet ou sur les plateformes était plus important que le flux généré par des êtres humains. Je suis vraiment curieuse de connaître votre point de vue à ce sujet et de savoir si les parlementaires et le gouvernement devraient s'en préoccuper.

Taylor Owen: C'est difficile à quantifier, d'après moi. Il n'est pas toujours facile de savoir — et cela fait aussi partie du défi — qui ou quoi a créé un contenu, ni quel type d'entité a publié le contenu sur les réseaux sociaux, ni s'il s'agit d'êtres humains ou non, mais il est

certain que ce phénomène prend de l'ampleur. Cela ne fait aucun doute. De plus en plus, le contenu que nous consommons est artificiel.

J'hésite toutefois à porter un jugement de valeur sur la qualité du contenu, notamment parce qu'une grande partie du contenu généré par l'IA est extrêmement utile. Ce qui me préoccupe davantage, c'est de savoir s'il contient des indices de fiabilité, et si les personnes et les entreprises qui créent le contenu relèvent de nos systèmes de reddition de comptes pour faire en sorte que, quand une tragédie comme celle de Tumbler Ridge se produit, par exemple, nous disposions d'un mécanisme permettant de demander des comptes à ces entreprises.

Pour être tout à fait clair, à l'heure actuelle, nous ne disposons d'aucun mécanisme permettant de le faire. Je cherche moins à savoir si cela relève de l'intelligence artificielle ou de l'intervention humaine, mais je veux savoir s'il y a de la transparence, que le contenu soit artificiel ou humain, et si l'acte en soi est assujéti à notre système de gouvernance. À l'heure actuelle, je trouve que ce n'est pas suffisamment clair.

Kelly Block: Merci beaucoup.

Je vais adresser ma prochaine question à M. Curraj et revenir aux questions posées au début par mon collègue, M. Calkins, concernant la nomination par l'Albanie d'une ministre générée par l'IA chargée de la lutte contre la corruption, ainsi que ses enfants virtuels, ce qui est difficile à comprendre. Ces enfants agissent à titre d'assistants virtuels auprès des parlementaires. Pouvez-vous nous dire si la mise en place de cette IA présente, oui ou non, des risques en matière de sécurité des données confidentielles auxquelles les parlementaires sont susceptibles d'avoir accès?

Erjon Curraj: Je vous remercie, madame Block.

En effet. Quand nous parlons d'IA aujourd'hui, nous parlons d'une IA native et d'une IA à pleine maturité à tous les niveaux, y compris au Parlement.

Le gouvernement albanais s'efforce d'adopter une approche globale, et oui, l'une des mesures visant à combler cette lacune consiste à doter les parlementaires d'un assistant. C'est un besoin réel. Quant à vous, vous êtes mieux outillés. Chez nous, tous les députés n'ont pas un assistant pour les aider. La présence d'un assistant les aidera à faire le point et à mieux comprendre les règlements administratifs ainsi que tous les sujets sur lesquels ils votent.

Ce projet en est actuellement à l'étape de la mise en œuvre, et, oui, les risques sont nombreux. L'un d'eux est celui que vous venez d'évoquer, mais il y a également la question de la confidentialité et des données, ainsi que la manière de les protéger. D'autres risques concernent la corruption des données et les données servant à l'entraînement, c'est-à-dire la manière dont ces décisions sont utilisées. En fin de compte, comme je l'ai déjà dit, les députés voteront au Parlement sur tout règlement administratif élaboré en se fiant à cet assistant; il s'agit donc de s'assurer que les suggestions fournies par les assistants sont valides et, bien sûr, vérifiées. C'est le problème qui me préoccupe le plus, sans parler évidemment de la confidentialité. Quelles que soient les données saisies dans ce système, vous ne savez jamais qui y aura accès ni comment le contrôle sera assuré.

Les différences sont multiples, mais si vous mettez en œuvre ce projet correctement et que la synchronisation est assurée entre tous les écosystèmes d'IA au niveau gouvernemental, je pense que ce sera une innovation majeure et un avantage pour le gouvernement et la démocratie, si tout est fait correctement.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Fergus qui ne doit pas dépasser cinq minutes. Allez-y.

[Français]

L'hon. Greg Fergus (Hull—Aylmer, Lib.): Merci, monsieur le président.

J'aimerais remercier à mon tour l'ensemble des témoins aujourd'hui. Cette discussion est vraiment très importante.

Messieurs Owen et Landry, vous avez tous les deux fait mention de la question de la gouvernance. J'ajoute que M. Owen a écrit dans les journaux, plus tôt cet été, que le Canada a une stratégie d'adoption, mais pas de stratégie de gouvernance.

J'aimerais vous entendre tous les deux nous dire, en une minute si possible, quels éléments de gouvernance le gouvernement canadien devrait adopter relativement à l'utilisation de l'intelligence artificielle.

• (1310)

[Traduction]

Taylor Owen: C'est une question très exhaustive pour y répondre en une minute, mais je vais essayer.

Au départ, le gouvernement avait mis en place une stratégie d'adoption et non une stratégie de gouvernance, mais la situation a radicalement changé au cours de la dernière année, à mesure que notre compréhension de ces systèmes et la résistance des citoyens face à cette stratégie d'adoption se sont fait sentir de manière plus vive.

Nous avons désormais une stratégie de gouvernance partielle. Comme je l'ai dit, les projets de loi C-34 et C-36 constituent le minimum indispensable pour commencer à encadrer ces systèmes. Analyser comment les données sont utilisées et comment les résultats sont réglementés et désigner un commissaire indépendant pour surveiller ces deux aspects, c'est un premier pas considérable. À mon avis, toutefois, cela ne suffit pas en soi.

Nous avons fait un premier pas, mais maintenant...

[Français]

L'hon. Greg Fergus: D'accord. Quelles sont alors les prochaines étapes? Qu'est-ce qui nous manque?

[Traduction]

Taylor Owen: Ce que je viens d'expliquer... Je vais avoir besoin d'une minute de plus, si vous me le permettez, pour la suite.

Écoutez, je pense que nous devons avoir une plus grande capacité de surveillance de la sécurité — par le biais de notre Institut de la sécurité de l'intelligence artificielle qui, à mon avis, devrait être indépendant d'ISDE et élargi, comme c'est le cas dans d'autres pays — ainsi que des moyens accrus pour surveiller les risques frontières. Pour ce qui est des préjudices subis par les consommateurs et les citoyens, je pense que nous avons besoin de beaucoup plus de moyens pour comprendre ces systèmes. C'est le premier point.

Nous devons probablement étendre notre champ d'action en matière de gouvernance au-delà du cadre restreint des agents conversationnels et des préjudices liés aux médias sociaux et englober une gamme plus vaste de systèmes d'IA.

Nous devons aussi mobiliser les citoyens dans ce processus — ce que nous n'avons pas fait, soyons tout à fait clairs. Il subsiste une profonde méfiance. Nous menons une enquête mensuelle à ce sujet à l'observatoire. Les Canadiens ne font pas confiance à l'IA, car ils estiment qu'elle n'est pas suffisamment encadrée. Ils souhaitent participer à ce débat. Nous n'avons pas encore mis en place les systèmes nécessaires à cet égard, mais ils existent. Comme vous le savez, nous avons organisé une assemblée sur l'IA réunissant des jeunes de la génération Z, et ils souhaitent tous y participer.

[Français]

L'hon. Greg Fergus: Je ne voulais pas vous interrompre et je vous suis énormément reconnaissant d'avoir répondu à la question, mais j'aimerais laisser à peu près 90 secondes à M. Landry pour qu'il puisse à son tour définir les choses qui nous manquent en matière de gouvernance.

Jean-Noé Landry: Je vous remercie de me donner cette occasion. Je pense que l'important, quand on parle de gouvernance, c'est de démystifier ce qu'on entend par là. Si on veut impliquer les citoyens, différents types de parties prenantes ou des communautés d'intérêts dans une conversation relative à la gouvernance, il faut pouvoir bien comprendre la mécanique de la gouvernance elle-même.

Il y a vraiment différents niveaux de complexité dans votre question. Qui prend les décisions? Qui les influence? À quel moment? Quelle est la traçabilité des processus décisionnels? Quel est le lien entre les différentes instances démocratiques?

Différents types de personnes, différents membres de la société civile peuvent être interpellés à différents moments dans les processus de gouvernance, que ce soit pour l'élaboration d'une politique publique, pour sa mise en œuvre ou pour la prise de décisions. Je pense donc qu'il est vraiment important de ne pas présumer que la gouvernance en soi est claire. Je pense qu'il faut la démystifier pour ensuite pouvoir avoir une bonne conversation sur l'adoption d'une stratégie en matière d'intelligence artificielle.

Je vous invite à convoquer des gens qui ne font pas partie des suspects habituels, à convoquer des gens qui n'ont pas d'expérience en matière de technologie, mais qui parlent d'inégalités, afin qu'ils puissent se retrouver ensemble pour pouvoir poser des questions en toute confiance. Vous avez sûrement eu des conversations avec ce type de gens...

• (1315)

[Traduction]

Le président: Je suis désolé de devoir vous interrompre.

J'ai bien précisé que le temps de parole était strictement limité à cinq minutes. J'ai interrompu certains d'entre vous au cours de vos interventions. Si vous avez des informations complémentaires à ajouter, je vous prie de les transmettre au Comité. Elles seront traduites et distribuées aux membres.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>